

PLAINE DE VERSAILLES

RESTAURATION ET VALORISATION PEDAGOGIQUE DES TRAMES VERTES, DES ESPACES BIOLOGIQUES REMARQUABLES ET DES ESPACES EN FRICHE - Janvier 2017



ORIENTATIONS

1/ Sur les réservoirs de biodiversité

- 1.1 - Améliorer la gestion forestière des réservoirs de biodiversité
- 1.2 - Protéger la vallée de la Mauldre et ses coteaux calcaires.

P.3
P.4
P.8

2/ Sur la sous-trame arborée

- 2.1 - Préserver les corridors fonctionnels existant.
- 2.2 - Améliorer les corridors non-fonctionnels.
- 2.3 - Créer de nouveaux corridors
- 2.4- Améliorer l'état des lisières.

P.10
P.11
P.17
P.22
P.28

3/ Sur les sous-trame herbacées et agricoles

- 3.1 - Préserver les espaces prairiaux.
- 3.2 - Maintenir le réseau de chemin existant en l'état et améliorer sa fonctionnalité écologique.
- 3.3 - Agir pour la préservation des milieux calcicoles.

P.30
P.31
P.34
P.38

4/ Sur le milieu urbain et les équipements spécifiques

- 4.1 - Préserver et améliorer les espaces naturels dans le tissu urbain.
- 4.2 - Améliorer la gestion des équipements spécifiques (aérodromes, golfs).

P.41
P.42
P.50

5/ Sur la protection et la sensibilisation

- 5.1 - Inscrire les trames vertes dans les documents d'urbanisme.
- 5.2 - Améliorer la connaissance de la population sur la biodiversité locale.
- 5.3 - Lutter contre les conflits d'usage dans la Plaine.

P.54
P.55
P.58
P.60

1/ Sur les réservoirs de biodiversité

1.1 - Améliorer la gestion forestière des réservoirs de biodiversité

1.2 - Protéger la vallée de la Mauldre et ses milieux calcaires.

CONSTAT

La majorité des réservoirs de biodiversité de la Plaine de Versailles est constituée des grands massifs forestiers situés au nord et au sud du territoire. Il s'agit des forêts de Marly, des Alluets, de Bois d'Arcy, de Ste-Apolline et de Beynes. Ces grands espaces forestiers permettent à toute une faune de réaliser l'ensemble de son cycle de vie et sont indispensables au territoire. En termes de gestion, la grande majorité de ces espaces est gérée par l'ONF qui réalise régulièrement des opérations d'entretien de ces forêts mais on compte aussi de nombreuses propriétés privées représentées par le CRPF. Les entretiens avec les communes témoignent d'une certaine méconnaissance sur la gestion réalisée par l'ONF.

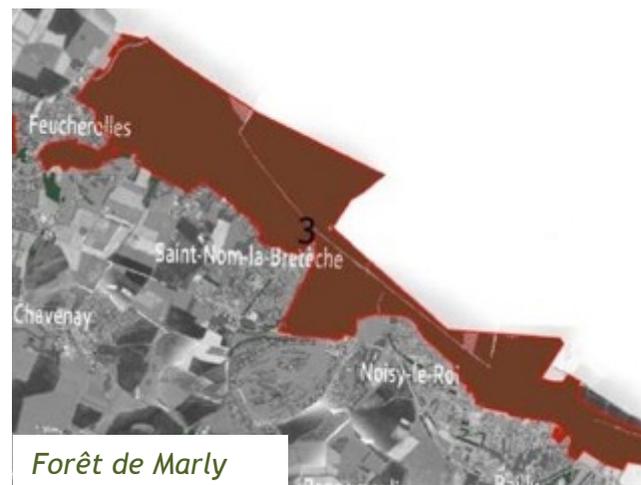
OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Entre gestion publique par l'ONF et la gestion privée, différents types d'actions peuvent être mises en place pour améliorer la gestion forestière.

- Améliorer la connaissance de ces milieux naturels :
 - ✓ Mettre à jour les ZNIEFF
 - ✓ Poursuivre les inventaires
 - ✓ Recenser les points de conflits
 - ✓ Recenser les gestionnaires et propriétaires
- Mener une politique volontariste sur la gestion des forêts communales et privées :
 - ✓ Envisager l'élaboration d'une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) dont l'objectif est de lancer une démarche de concertation entre les différents acteurs forestiers du territoire pour élaborer une stratégie et un programme d'actions opérationnel.
 - ✓ Encourager et accompagner les projets de regroupement parcellaire.
 - ✓ Lancer une procédure sur les biens vacants et sans maître pour identifier les propriétés vacantes et les propriétaires des parcelles forestières.
- Développer la sensibilisation autour des milieux forestiers :
 - ✓ Organisation d'une journée annuelle d'information sur la forêt où les gestionnaire présentent aux élus leurs actions.

- ✓ Travailler avec les écoles sur la découverte des milieux forestiers
- ✓ Organiser des journées de ramassage des déchets en forêt.

LOCALISATION PAR SECTEUR



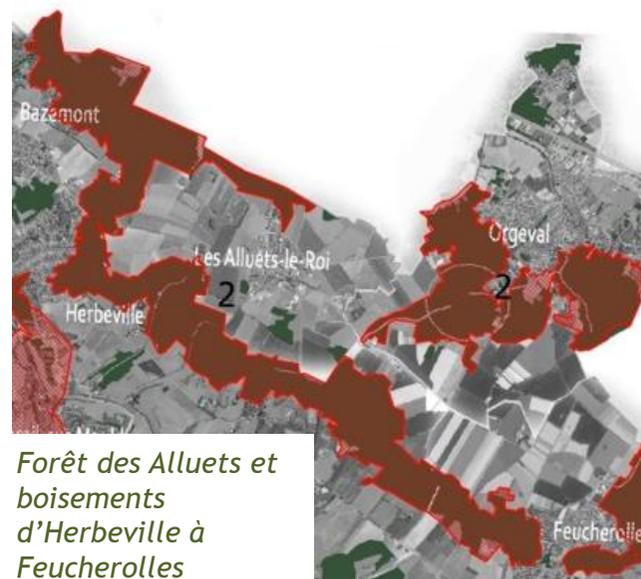
Forêt de Marly



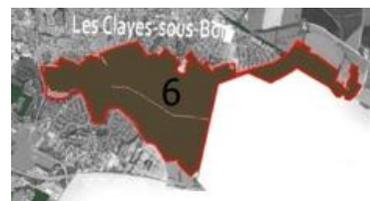
Forêt de Beynes



Forêt de Ste-Apolline



Forêt des Alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles



Forêt de Bois d'Arcy

LOCALISATION GÉNÉRALE

Les réservoirs de biodiversité de la Plaine de Versailles



ENJEUX DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ FORESTIERS (basés sur les fiches ZNIEFF)

Nom	Localisation	Description	Activités humaines	Statut de propriété	Facteurs d'évolutions
Forêt de Bois d'Arcy	<ul style="list-style-type: none"> • Les Clayes-sous-Bois, • Fontenay-le-Fleury, • Plaisir, • Saint-Cyr l'école, • Villepreux 	De par sa topographie (altitude plus élevée qu'aux environs) et son exposition, ce massif forestier présente une influence submontagnarde, plus particulièrement marquée sur les coteaux exposés au nord. Certaines espèces témoignent de ce caractère (<i>Ulmus montana</i> , <i>Arctium nemorosum</i> , ...). Sept espèces végétales déterminantes sont recensées dont <i>Epipactis purpurata</i> (protégée en Île-de-France).	<ul style="list-style-type: none"> • Sylviculture, • Tourisme et loisirs, • Circulation Ferroviaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétés privées • Domaine privée de l'état 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du fonctionnement hydraulique, • Sports et loisirs de plein air • Cueillette et ramassage • Atterrissement
Forêt des Alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles	<ul style="list-style-type: none"> • Les Alluets-le-Roi • Bazemont • Crespières • Feucherolles • Herbeville • Maule • Orgeval 	Vaste ensemble forestier à dominante acidiphile couvrant pour la plupart les versants autour du plateau d'Alluets. Ces versants sont caractérisés par la présence, à la base des sables, de résurgences et suintements, au niveau des vallons et de manière plus diffuse au niveau des pentes, générant une végétation humide acidiphile oligotrophe particulière. L'ensemble de cette zone de type II abrite un minimum de 13 espèces déterminantes et inclut 7 ZNIEFF de type I (dont 5 nouvellement proposées dans le cadre de l'actuelle révision). Compte tenu que bien des secteurs de ce massif soient privés et inaccessibles, il est probable que d'autres zones d'intérêt existent.	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture, • Sylviculture • Élevage • Chasse • Tourisme et loisirs • Habitat dispersé • Circulation routière ou autoroutière 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétés privées (personnes physiques) • Domaine communal • Domaine départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement • Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels remblais et déblais, fossés, • Modification du fonctionnement hydraulique • Mises en culture, travaux du sol • Atterrissement • Eutrophisation • Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
Forêt de Beynes	<ul style="list-style-type: none"> • Beynes 	Boisement constitué de chênaie-charmaie et chênaie acidiphiles. Il est traversé par un vallon assez encaissé où se situe un coteau calcaire comportant des fruticées et des pelouses calcicoles qui abritent l'essentiel des espèces végétales déterminantes. Ailleurs, les chênaies paraissent assez banales et sont en maints endroits altérées par les installations de Gaz de France. les quelques recherches entreprises en juin 2003 n'ont pas permis de découvrir d'espèces déterminantes. En dehors de la ZNIEFF de type I, seul le Blaireau est signalé. On peut considérer comme probable la présence d'autres mammifères tels que l'Hermine ou divers Chiroptères. Les récents inventaires lépidoptérologiques entrepris par Roland ESSAY (GILIF) ont permis de recenser deux lépidoptères rhopalocères déterminants : la Petite violette (<i>Clossiana dia</i>) et le Thécla du bouleau (<i>Thecla betulae</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Sylviculture • Chasse • Habitat dispersé • Industrie • Circulation routière ou autoroutière 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine privé de l'état 	<ul style="list-style-type: none"> • Autres infrastructures • Chasse • Fermeture du milieu

LOCALISATION ET ENJEUX DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ FORESTIERS (basés sur les fiches ZNIEFF)

Nom	Localisation	Description	Activités humaines	Statut de propriété	Facteurs d'évolutions
Forêt de Marly	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Nom-La-Bretèche • Bailly • Feucherolles • Noisy-le-Roi 	<p>C'est un massif forestier cerné par l'urbanisation, qui a cependant gardé un intérêt surtout botanique avec la présence de 10 espèces végétales déterminantes dont 6 sont protégées. Les boisements dominants sont des chênaies-hêtraies et des hêtraies-chênaies acidiphiles, dans une ambiance "fraîche" (présence de mares, vallons humides, etc.). On note en particulier la présence de l'unique station connue du Bassin parisien pour <i>Equisetum variegatum</i> (protégée en ÎdF), qui bénéficie de mesures conservatoires. 2 espèces végétales déterminantes sont signalées disparues (<i>Lycopodium clavatum</i> et <i>Vaccinium myrtillus</i>), une autre n'a pas été revue depuis les années 50 (<i>Lobelia urens</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sylviculture • Tourisme et loisirs • Habitat dispersé • Circulation routière ou autoroutière • Circulation ferroviaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriété privée (personne physique) • Domaine privé de l'état 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat humain, zones urbanisées • Infrastructures, réseaux de communication • Rejets de substances polluantes dans les sols • Rejets de substances polluantes dans l'atmosphère • Nuisances sonores • Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement • Sports et loisirs de plein-air • Cueillette et ramassage • Atterrissement • Fermeture du milieu.
Forêt de Ste-Apolline	<ul style="list-style-type: none"> • Plaisir 	<p>Cette forêt, non classée en ZNIEFF, se trouve sur un plateau élevé, entre 150 et 170 mètres d'altitude, dominant la plaine de Versailles au nord et la dépression du ru d'Élancourt au sud, et qui se prolonge vers l'ouest par le site historique de Neauphle-le-Château et vers l'ouest jusqu'à la forêt de Bois-d'Arcy dont elle est séparée par le quartier des Gâtines. Ce plateau, entaillé de quelques vallées s'ouvrant vers le nord, constitue une butte-témoin constituée d'une couche de meulière de Montmorency (Stampien supérieur ou Chattien) surmontant des sables et grès de Fontainebleau (Stampien ou Rupélien).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme et loisirs • Circulation routière • Fourrière 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt départementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Sports et loisirs de plein-air • Cueillette et ramassage • Nuisances sonores • Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement • Habitat humain, zones urbanisées • Infrastructures, réseaux de communication

CONSTAT

La vallée de la Mauldre est un réservoir de biodiversité au niveau de la Plaine de Versailles pour la diversité de ces habitats : la Mauldre et ses berges, les prairies alluviales, les bois et les prairies sur les coteaux calcaires. Cet ensemble d'habitat est aujourd'hui menacé par l'urbanisation, certaines pratiques agricoles et l'absence de gestion de certains milieux naturels. L'urbanisation sur les coteaux a déjà détruit de nombreuses prairies calcicoles. De plus, l'élevage ovin encore présent au siècle dernier a disparu. Les prairies ne sont plus entretenues par le pâturage et tendent à s'enfricher rapidement, perdant ainsi leurs intérêts écologiques. Les prairies calcicoles encore présentes sont rares, elles représentent le patrimoine écologique du territoire.

Les pratiques agricoles actuelles, généreuses en intrants, favorisent l'accumulation des nutriments, en particulier au niveau des habitats de fond de vallée, entraînant leur eutrophisation. Les habitats s'homogénéisent et perdent donc en biodiversité.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

La préservation de ce réservoir de biodiversité doit répondre à plusieurs objectifs classés ci-dessous par ordre de priorité :

- Protéger et entretenir les pelouses calcicoles.
- Protéger la Mauldre, ses berges et les prairies alluviales
- Protéger et gérer les bois sur les coteaux

Pour protéger et entretenir les pelouses calcicoles de la vallée, plusieurs actions sont nécessaires :

- Inscrire ces pelouses calcicoles dans les PLU concernés (Cf. orientation 5.1).
- Identifier les propriétaires des parcelles, les sensibiliser et les inciter à entretenir ces terrains.
- Pour les parcelles les plus enfrichées, prévoir une intervention de débroussaillage/bucheronnage pour éliminer les arbustes, avec évacuation des déchets de coupe pour ne pas enrichir le sol.
- Pour maintenir ces espaces au stade de prairies deux solutions ont été

identifiées (cf orientation 3.3) :

- Organiser des chantiers «nature» associatifs ou citoyens tous les trois ans pour limiter la progression des ligneux sur les prairies.
- Soutenir l'implantation d'un élevage ovin/caprin dans la vallée afin d'entretenir durablement l'ensemble des prairies calcicoles.

Pour protéger la Mauldre, ses berges et les prairies alluviales, plusieurs actions sont nécessaires :

- Protéger les hauts des coteaux, en favorisant les haies et les bosquets pour limiter le ruissellement depuis les plateaux.
- Limiter la charge de pâturage sur les prairies alluviales, en particulier sur les élevages équin.
- Diversifier les ripisylves, quelles soient herbacées, arbustives et arborées avec des essences locales adaptées à ces zones humides.
- Faire appliquer les bandes enherbées réglementaires (pièges à nitrates) entre les fossés, les rus et les parcelles agricoles.
- Inciter à améliorer la qualité des bandes enherbées avec des semis favorables aux insectes et fixateur de nitrates.

Pour protéger les bois sur les coteaux, plusieurs actions sont nécessaires :

- Conserver les bois et les bosquets le long des coteaux. Ils jouent un rôle de connexion entre plusieurs réservoirs de biodiversité à dominante arborée.
- Améliorer la qualité des lisières (Cf. Orientation 2.3).
- Travailler avec les gestionnaires forestiers pour l'entretien des bois (Cf. Orientation 1.1).

2/ Sur la sous-trame arborée

2.1 - Préserver les corridors fonctionnels existant.

2.2 - Améliorer les corridors non-fonctionnels.

2.3 - Créer de nouveaux corridors.

2.4 - Améliorer l'état des lisières.

CONSTAT

Les grands réservoirs de biodiversité de la plaine sont majoritairement des forêts. Ces forêts représentent les seuls grands espaces naturels du territoire et abritent une grande partie de la biodiversité. Elles doivent être connectées entre elles pour favoriser les échanges entre les différentes espèces de ces milieux et ainsi assurer le bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Ces espaces bordent les frontières nord et sud du territoire. Au sein même des forêts les espèces peuvent se déplacer facilement. Mais, entre ces forêts, la plaine agricole et les zones urbaines qui séparent ces grands ensembles offrent peu de corridors favorables au déplacement des espèces.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Les derniers corridors encore fonctionnels (localisés lors du diagnostic de l'étude) entre les forêts doivent être protégés. L'objectif est donc de maintenir la fonctionnalité de ces corridors en interdisant la mise en œuvre d'éléments de fragmentation et la destruction des habitats qui composent ces corridors.

Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- Inscrire les trames vertes et les corridors fonctionnels dans les PLU (Cf orientation 5.1)
- Informer et sensibiliser les propriétaires des zones concernées ainsi que la population
- Informer et sensibiliser les personnes concernées sur les techniques et les périodes favorables à l'entretien des habitats constituant les corridors
- Garantir un entretien respectueux des différents habitats qui composent les corridors
- Proscrire la destruction d'habitats naturels sur et à proximité de ces corridors
- Inciter à minimiser l'utilisation de produits phytosanitaires, en particulier aux abords des corridors et des éléments naturels supports de biodiversité.

- Réglementer dans les PLU l'installation de clôtures sur et à proximité de ces corridors
- Inciter à l'aménagement de passages à faune au travers des clôtures dans les massifs boisés et les bosquets privés
- Réglementer l'éclairage privé et public de ces espaces
- Faire appliquer les bandes enherbées réglementaires le long des massifs boisés et des fossés.
- Améliorer la qualité des lisières des grands massifs boisés (cf. orientation 2.3).

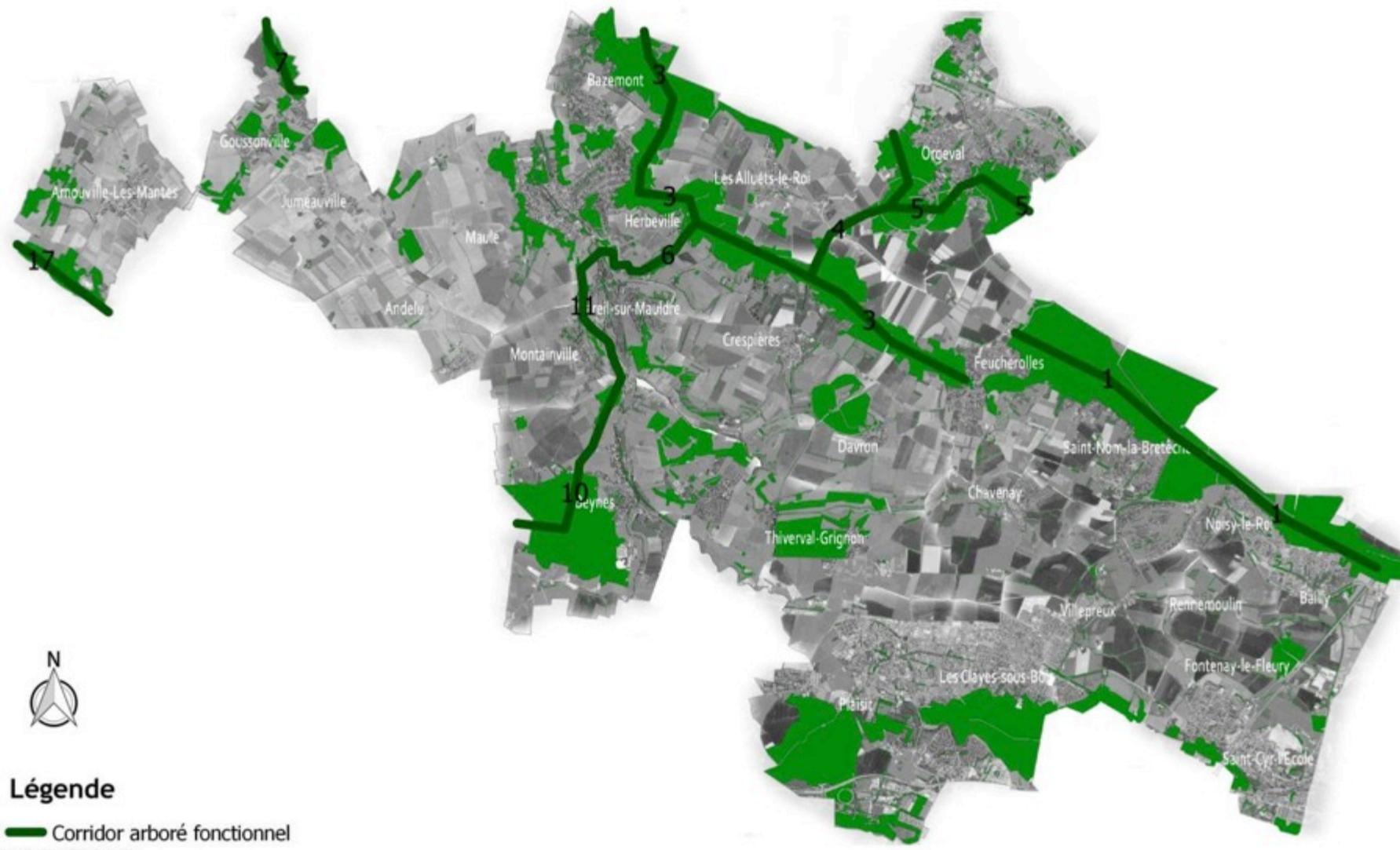


Corridor favorable au déplacement des espèces



LOCALISATION GÉNÉRALE

Les corridors arborés fonctionnels de la Plaine de Versailles



LOCALISATION PAR CORRIDOR

Ici seront exposées les qualités et les limites des corridors fonctionnels entre les différents réservoirs de biodiversité. Les corridors fonctionnels au sein des réservoirs de biodiversité que sont les forêts ne sont pas détaillés ici. Le maintien de la fonctionnalité au sein des corridors dépend de la gestion mis en œuvre pour ces milieux (Cf. Orientation 1.1).

4 : Corridor axe SO-NE Forêt des Flambertins/Vallon d'Abbecourt

La proximité des deux ensembles forestiers semble faciliter les échanges. On remarque une mortalité importante de la faune au niveau de la « Route royale » qui traverse ce corridor. En amont et en aval de cette zone des panneaux d'information pourraient prévenir les automobilistes de l'attention qu'ils doivent porter sur cette portion de route.

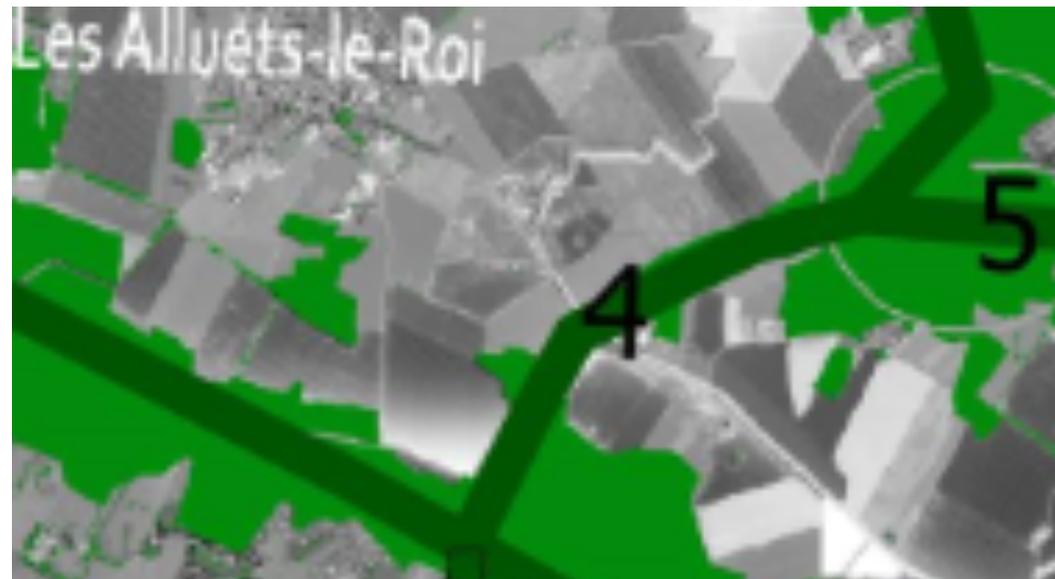
Le bois des Flambertins et le vallon d'Abbecourt abritent de nombreuses zones humides. Durant les mois de février et mars, les amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons et salamandres) quittent les forêts où ils ont passé l'hiver, à l'abri du froid. A cette saison plusieurs millions d'amphibiens rejoignent alors les zones humides qui les ont vu naître pour s'y reproduire à leur tour, c'est la période de la migration. Cette migration présente un grand risque lorsque les amphibiens doivent traverser des routes. De nombreux animaux périssent sous les pneus des voitures. Ces espèces doivent être protégées car elles constituent un maillon important de la chaîne alimentaire. Les adultes se nourrissent d'une multitude de larves d'insectes et autres invertébrés (moustiques, mouches, limaces, vers...), pendant que les plus jeunes se nourrissent d'algues. Par ailleurs, ces espèces sont prédatées par les oiseaux, les reptiles et les petits mammifères pendant que les têtards nourrissent les prédateurs aquatiques comme les larves de libellules et les punaises d'eau.

Des dispositifs spécifiques doivent être mis en place pour protéger ces espèces.

La zone de grande culture qui borde la forêt des Flambertins propose encore trop peu d'infrastructures naturelles pour faciliter le passage aux insectes et à la petite faune terrestre. Il est important de densifier cette zone et d'y intégrer des éléments favorables à la biodiversité (ex : bande

enherbée, arbres isolés et petits bosquets entre les champs).

Localisation du corridor 4



6 : Corridor E-O Vallon du ruisseau de la Vallée Pierreuse

Il s'agit d'une fine bande boisée qui englobe le petit vallon entre la vallée de la Mauldre et la forêt sur le coteau de la commune d'Herbeville. Ce corridor joue un rôle de connexion entre la vallée de la Mauldre et toutes les forêts du nord de la Plaine de Versailles. Au nord-est du corridor, les haies diversifiées qui accompagnent le ruisseau de la vallée Pierreuse, les parcelles agricoles ainsi que les haies le long de la route de Balmont forment un maillage intéressant pour accueillir la biodiversité. Il est primordial de conserver ces haies et de poursuivre l'entretien respectueux de celles-ci.

Au sud-ouest du corridor, le bosquet débouche sur une grande propriété privée (le Moulin de Riche). Inciter les propriétaires à installer des passages à faune au niveau des clôtures permettrait de maximiser les opportunités de déplacement pour la faune terrestre. Malgré tout, autour de cette propriété, l'environnement offre des espaces favorables pour le déplacement des espèces comme les grandes prairies calcicoles sur les coteaux au dessus du Ru de Riche.

11 : Axe N-S Bois de Beinette/Coteau boisé de Maule :

Dans la continuité du Bois de Beinette à Beynes, le corridor se prolonge jusqu'à Maule sur le coteau ouest de la Vallée de la Mauldre.

Ce corridor est constitué d'un enchaînement de plusieurs bosquets et bois. Ces espaces boisés sont accolés à des parcelles agricoles. Il est primordial d'aménager et de gérer convenablement les lisières de ces boisements. L'ensemble des bosquets entre les parcelles agricoles doivent être conservés. Au sud du corridor, la zone agricole entre le bois de Beynes et de Beinette, doit être densifiée avec des éléments naturels favorables à la biodiversité (bosquets, haies, arbres isolés, bandes enherbées...). De même, pour optimiser ce corridor, un travail de revalorisation écologique de la lisière urbaine de Montainville directement en contact avec des parcelles agricoles pourrait être entrepris. Des plantations sur le haut de ce coteau permettrait de limiter les problèmes de ruissellement dont la commune de Montainville est souvent victime.

Les routes qui croisent ces corridors sont secondaires, elles ne semblent pas constituer des éléments de fragmentations problématiques pour la biodiversité.

Localisation du corridor 6



Localisation du corridor 11



Sur la sous-trame arborée : Préserver les corridors fonctionnels existants

2.1

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS D'ATTENUATION DES OBSTACLES ROUTIERS

L'ensemble des routes du territoire de la plaine de Versailles représentent des obstacles plus ou moins importants aux déplacements des espèces. Il est important d'atténuer leur impact au niveau des corridors écologiques.

Certains dispositifs permettent d'avertir les automobilistes de la présence fréquente d'animaux aux abords ou traversant la route.

Les détecteurs thermiques de faune. Quand un animal est détecté, un panneau de limitation de vitesse est activé pour limiter les collisions (*corridor écologique de Grésivaudan dans l'Isère*). Sans aller aussi loin dans la prévention de ces corridors des panneaux plus simples pourraient être installés.

Ils existent aussi des dispositifs qui permettent à certaines espèces ciblées de traverser la route en toute sécurité.

Les crapauducs, pour les amphibiens, sont un exemple connu. Ils permettent de guider les animaux jusqu'à un tunnel sous la route. Ces dispositifs peuvent aussi servir à la petite faune terrestre.

A défaut de cette installation pérenne, des barrières-pièges peuvent être installées en période de migrations. Il faudra alors mobiliser des personnes pour relâcher quotidiennement les animaux de l'autre côté de la route.

Enfin, lorsque des corridors écologiques importants sont totalement fragmentés (autoroutes, nationales clôturées...) des passages à faune au dessus ou en dessous de la route doivent être aménagés. Ces passages ne sont pas de simples ponts ou de simples tunnels. Ils doivent être aménagés convenablement et être réservés à la faune pour être efficaces.



Détecteur de faune le long d'une route au sein d'un corridor écologique

Crapauduc et barrières-pièges



Exemple de panneaux de signalisation



Passage à faune



ZOOM SUR L'ENTRETIEN DES HAIES

Pour rappel, il est interdit de tailler les haies sur les espaces agricoles du 1 Avril au 31 Juillet.

Les opérations de taille comme l'élagage, le recépage ou le balivage, permettent de régénérer et garder la haie en bonne santé.

- Le recépage est une coupe à 5-10 cm du sol qui entraînera le départ de rejets au niveau de la souche pour obtenir une cépée. Certaines espèces comme le noisetier, le saule ou le charme, sont particulièrement bien adaptées à ce type de taille. Cela permettra de densifier la strate arbustive.
- Le balivage consiste à sélectionner des brins sur une cépée afin de favoriser leur développement et la formation d'arbres d'avenir. Si la haie est peu dense, il est possible de l'enrichir par plantation ou par régénération naturelle. Pour obtenir une bonne régénération il faut sélectionner les pousses à conserver et les protéger de la concurrence des autres semis.

Certaines essences comme le frêne et le saule, peuvent être taillées en têtards afin de produire du bois de chauffage (une récolte tous les 10-15 ans). Cette taille est favorable pour la biodiversité, elle permet au bout de plusieurs années de créer des cavités favorables à la Chouette chevêche par exemple, qui apprécie ce genre d'arbre en particulier en lisières urbaines où il est maintenant fréquent de la retrouver sur le territoire de la plaine de Versailles.

Enfin, il est primordial de conserver quelques arbres morts. D'une part car leur bois est peu valorisable, d'autre part car ils abritent une biodiversité remarquable : insectes xylophages, faune cavernicole...

Les interventions doivent être réalisées entre novembre et février, pour respecter les périodes de reproduction et de développement de la faune. Pour éviter des problèmes sanitaires aux arbres, il faut éviter d'intervenir lorsqu'il gèle ou que le temps est trop humide. Mieux vaut réaliser plus régulièrement (plusieurs années de suite) des tailles douces qui demanderont moins de temps que des tailles importantes qui affaibliront la haie et son potentiel d'accueil de la biodiversité. La taille douce, au

sécateur, à la scie ou à la tronçonneuse, évite les blessures aux arbres et arbustes, permet le ramassage du bois et favorise la cicatrisation des plaies.

Ces principes peuvent s'appliquer à l'entretien des arbustes en lisière de forêt. Ils pourront être développés lors de réunions d'information, d'ateliers de formation à la taille ou dans des documents spécifiques à destination des gestionnaires.

Haies favorables à la biodiversité



CONSTAT

L'environnement de la plaine de Versailles a été fortement modifié à la faveur d'une urbanisation croissante. Certaines zones urbaines, comme celle de Saint Cyr-l'École à Plaisir, ont formé un tissu urbain dense ne laissant que peu de place à la nature en contraignant les limites des espaces forestiers. A l'image du territoire français, la plaine a subi les conséquences du remembrement en faveur de l'agriculture intensive. De nombreux éléments naturels (haies, bosquets, arbres isolés) accolés aux petites parcelles ont été supprimés pour faciliter le travail agricole. De plus, l'utilisation de certains produits phytosanitaires sur de grandes surfaces est un frein au développement de la biodiversité. Plus récemment, de nombreux éléments naturels comme les alignement d'arbre, talus, bords de champs ont été supprimés. Le territoire ne dispose plus de l'ensemble des espaces relais qui formaient les corridors écologiques arborés de la plaine.

Pour garantir la pérennité de l'écosystème forestier et un développement harmonieux de la biodiversité, il est nécessaire de reconstituer les corridors écologiques qui ont été détruits.

Lors du diagnostic ont été identifiés un certain nombre de corridors aujourd'hui non fonctionnels ou à fonctionnalité réduite. Certains de ces corridors ont été identifiés par le SRCE, d'autre par le bureau d'études. L'ensemble de ces corridors est reporté sur la carte de la page suivante.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

L'objectif est de redonner une place à l'arbre dans l'environnement et le paysage de la plaine. Nos propositions portent donc sur les secteurs représentant un potentiel pour connecter des réservoirs de biodiversité entre eux.

De manière plus générale, le but est de développer la biodiversité du territoire. D'une part en permettant aux espèces de se déplacer plus facilement. D'autre part en créant des formations arborées avec des essences différentes des espaces forestiers afin de favoriser la diversité végétale mais aussi la biodiversité liée à ces micro espaces boisés (micro mammifère, entomofaune, avifaune...).

Les corridors écologiques arborés, à condition qu'ils ne soient pas coupés par

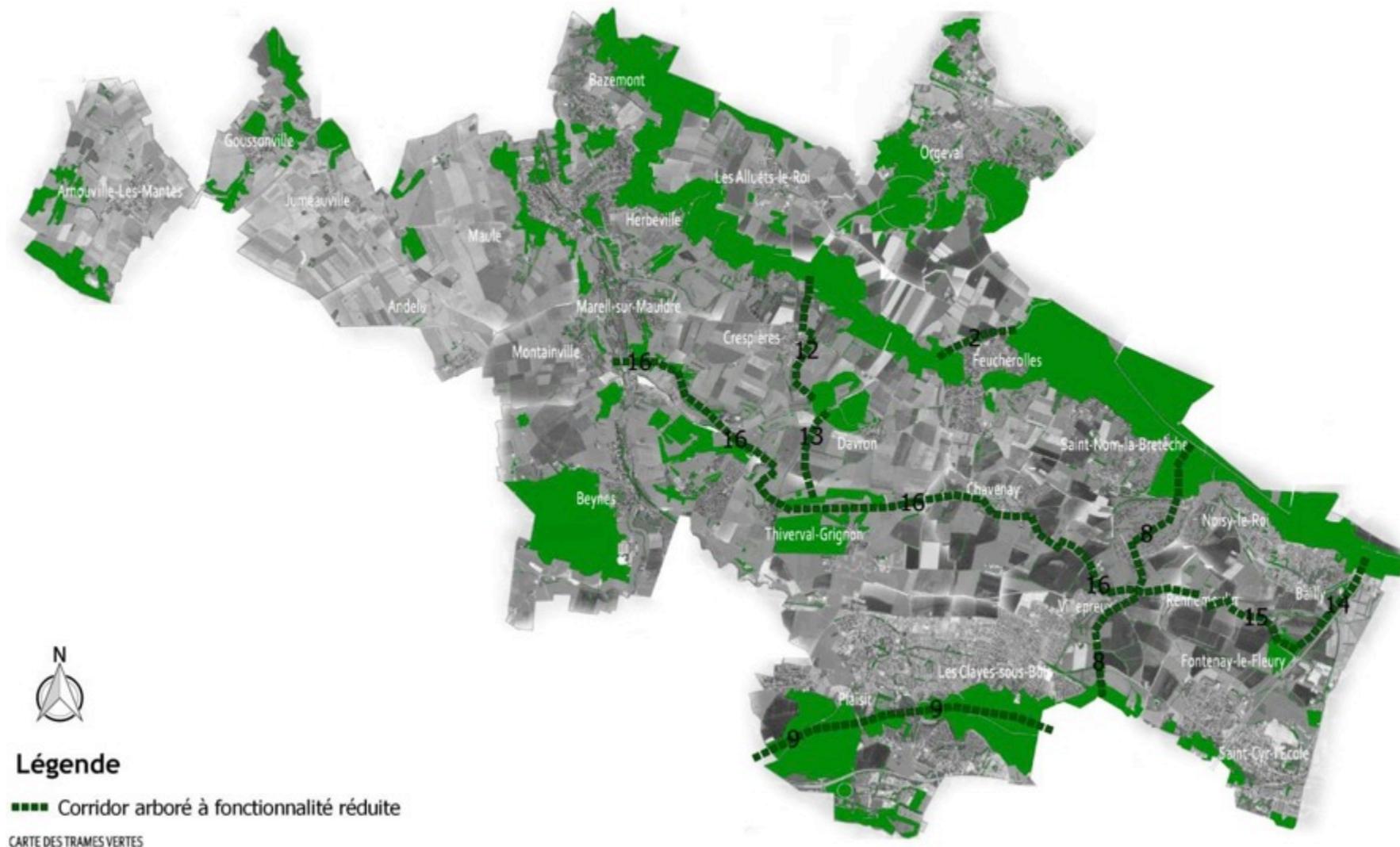
des éléments de fragmentation non contournables (tissu urbain, clôtures, grandes routes...), prennent toutes les formes imaginables qu'offre la géométrie de l'espace, : des points (arbres isolés, bosquets), des lignes (haies et bandes boisées), des surfaces (petits boisements). Pour assurer la continuité écologique, ces structures arborées peuvent idéalement être jointes entre elles mais aussi avec d'autres éléments naturels, comme les mares et les zones humides, les prairies, les bandes enherbées, les talus et les fossés...

Pour restaurer des corridors favorables plusieurs actions sont nécessaires :

- Conserver et entretenir les structures végétales existantes
- Inscrire les corridors en cours de restauration dans les PLU (Cf. orientation 5.1)
- Contenir l'étalement urbain en dehors des corridors écologiques
- Inciter à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Planter des haies, des bosquets, des arbres isolés aux endroits identifiés au préalable avec des essences et des végétaux locaux
- Supprimer les obstacles (suppression d'infrastructure, renaturation de milieu, suppression des clôtures, arrêt d'éclairage ou de traitements phytosanitaires,...)
- Mettre en place des mesures d'atténuation. Passage à faune au dessus ou au dessous des routes, passage à faune dans les clôtures et les murs.

LOCALISATION GÉNÉRALE

Les corridors arborés à fonctionnalité réduite de la Plaine de Versailles



LOCALISATION PAR CORRIDOR

Dans le diagnostic de cette étude ont été identifiés les corridors non fonctionnels du territoire à partir du SRCE. Les corridors non fonctionnels présentant des éléments de fragmentation non évitables ont été « abandonnés ». De manière générale, l'ensemble des corridors qui traversent les grandes zones agricoles, autour du Ru de Gally et sur le plateau à l'est d'Arnouville les Mantes à Maule, ont besoin de densifier les espaces relais formés par de micro habitats (haies, bosquets, arbres isolés...) le long des grandes parcelles agricoles. De même, sur l'ensemble de ces corridors à restaurer, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les grandes cultures entraîne des désagréments pour la biodiversité et entrave la bonne circulation de certaines espèces. L'entomofaune et la flore sont les plus touchées.

Nous nous appliquerons donc à identifier les solutions à mettre en place pour restaurer ces corridors écologiques.

2 : Corridor axe E-O Forêt de Marly/Forêt de Feucherolles

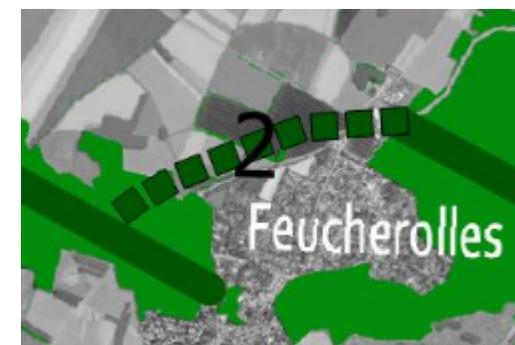
De part et d'autre du corridor, les lisières sont contraintes. Il est nécessaire de rétablir des lisières fonctionnelles en laissant la place à un étagement de la végétation (strates arbustive et herbacée).

Les installations militaires sur le trajet de ce corridor sont largement clôturées. La mise en place de haies le long des clotures permettrait d'optimiser ce corridor. Cela permettant aussi de camoufler ces installations sans intérêt visuel.

8 : Corridor axe N-S Golf de Saint Nom la Bretèche/Forêt de Boisd'Arcy

Le double mur anti bruit sur la D307 ainsi que les clôtures du Golf de Saint Nom la Bretèche ont définitivement détruit ce corridor écologique.

Localisation des corridors 2 et 8



LOCALISATION PAR CORRIDOR

9 : Axe E-O Forêt de Bois d'Arcy/Forêt de Saint Apolline

Ce corridor n'est pas fonctionnel car ces deux espaces forestiers sont traversé par la D30 (actuellement en travaux pour être élargie) qui est clôturée de part et d'autre. Un passage à faune doit être créé pour rendre possible les échanges entre ces deux massifs.

Localisation du corridor 9



12 : Corridor axe N-S Forêt des Flambertins/ Château de Wideville

13 : Corridor axe N-S Château de Wideville/Parc de Thiveval-Grignon

Ces deux corridors permettraient de connecter deux réservoirs de biodiversité : la forêt de Feucherolles et le Parc de Grignon.

Au milieu de ces corridors, le Château de Wideville est une enceinte privée, largement clôturée. Cet espace présente un potentiel énorme pour la biodiversité local. Inciter le propriétaire de ce site à mettre en place des passages à faune dans ces clôtures permettrait de développer un espace relais d'importance pour l'ensemble du territoire.

La restauration des prairies calcaires et un travail d'amélioration de la lisière urbaine ouest de Crespière doivent être réalisés pour ce corridor, afin de permettre aux espèces de contourner plus facilement la zone urbaine.

Au sud de Davron, la reconquête des chemins ruraux avec végétalisation des abords devrait permettre d'optimiser ce corridor.

Localisation des corridors 12 et 13



LOCALISATION PAR CORRIDOR

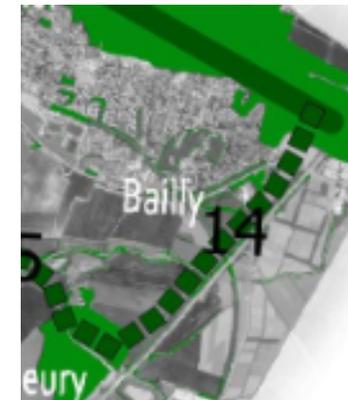
14 : Corridor axe N-S La Faisanderie/Forêt de Marly

Un projet immobilier, en lisière de Bailly doit voir le jour. Il est nécessaire d'accompagner les porteurs de projets pour prendre en compte ce corridor écologique.

L'un des agriculteurs de Bailly souhaiterait planter des haies le long de ses parcelles. Une fois densifiée cette connexion sera plus favorable entre le bois de Marly et la Faisanderie.

L'entretien des zones humides, la suppression des clôtures autour des bassins de récupération d'eau seraient favorables à ce corridor.

Localisation du corridor 14



15 : Corridor axe E-O La Faisanderie/Ru de Gally à Rennemoulin

16 : Corridor du Ru de Gally

La restauration de ce corridor le long du Ru de Gally, pourra s'appuyer sur le projet de renaturation du ru en amont et en aval de Rennemoulin.

La zone de Villepreux à Chavenay doit aussi être réaménagée. Sur cette zone, les ripisylves sont essentiellement composées d'une végétation herbacée rudérale sans grand intérêt pour la biodiversité. De plus, les paturages équins sur les coteaux possèdent des clôtures électrifiées hautes, elles aussi défavorables à la biodiversité.

L'impact de la traversé de Chavenay pourrait être réduit en densifiant les éléments naturels au niveau de la lisière sud. Il existe déjà des bosquets qu'il faut préserver et entretenir.

Au sud de Davron, avant le Parc de Grignon on observe un alignement de vieux saules le long du ru. Un soin particulier doit être porté à ces arbres pour les conserver et les entretenir convenablement.



Localisation des corridors 15 et 16

CONSTAT

Le territoire de la Plaine de Versailles manque de connexions écologiques entre ses réservoirs de biodiversité. Comme nous l'avons vu dans l'orientation précédente, certains corridors arborés non fonctionnels ne peuvent pas ou ont des possibilités très restreintes de restauration, à cause d'éléments de fragmentation trop importants. Au contraire, certains secteurs de la plaine présentent des potentiels importants pour constituer des corridors arborés fonctionnels.

Dans cette orientation, sont ainsi proposées :

- des alternatives aux corridors non-fonctionnels ne pouvant pas être restaurés
- la création de nouveaux corridors.

Les corridors potentiels proposés ici ont été retenus pour deux raisons : le potentiel écologique du corridor (absence d'élément de fragmentation important) et les projets potentiels portés par des acteurs locaux. Bien qu'ils ne soient pas tous présentés dans le SRCE, ils représentent tous un enjeu important car ils permettent de faire le lien entre des grands réservoirs de biodiversité reconnus au niveau régional.

OBJECTIFS ET MODES D'ACTION

L'objectif de cette orientation est le même que pour l'orientation précédente. Le but est de reconstituer un maillage écologique grâce à l'implantation de structures favorables à la biodiversité (arbre isolé, haie, bosquet, prairie, bande enherbée, marre...).

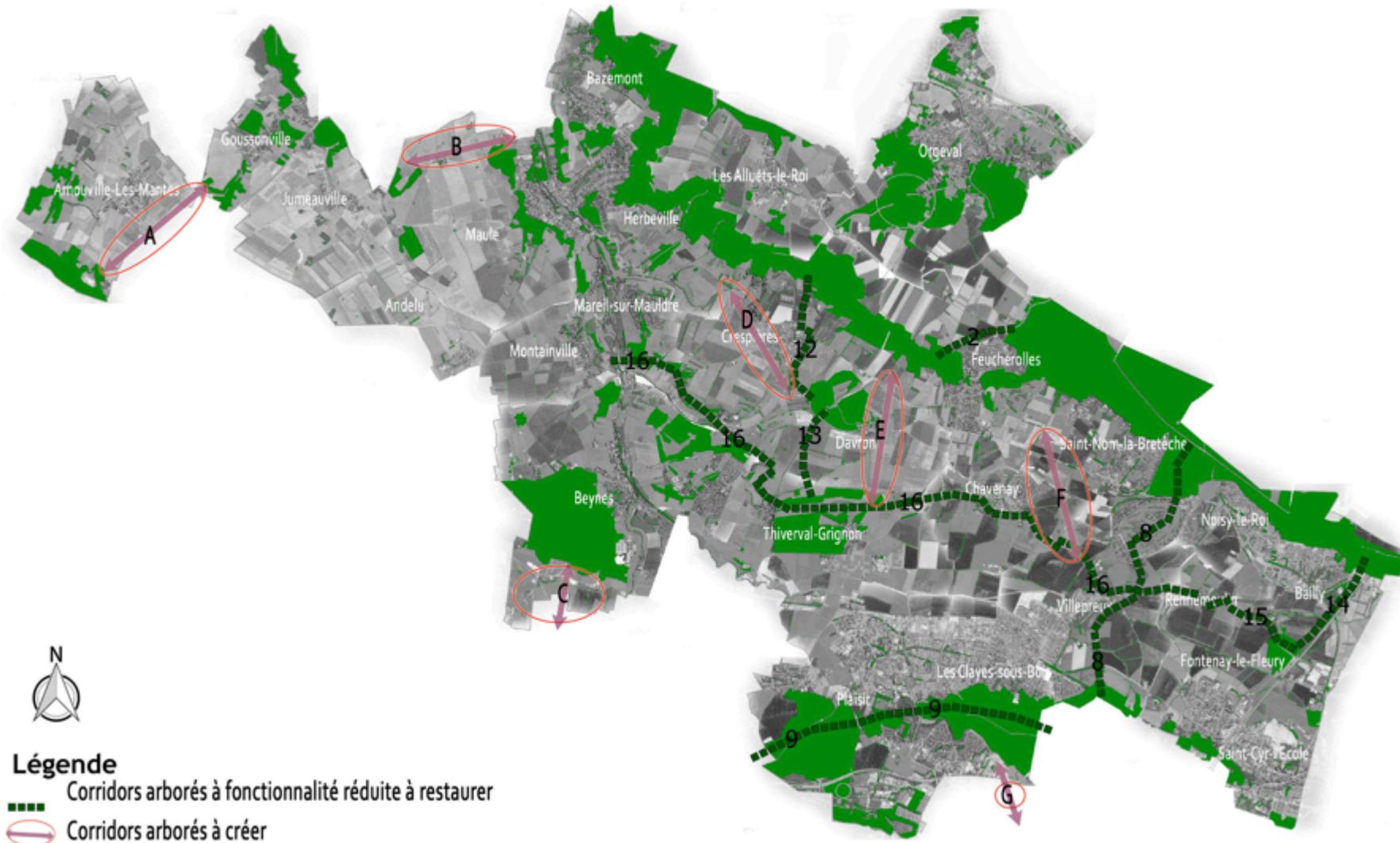
Pour recréer des corridors favorables plusieurs actions sont nécessaires :

- Conserver et entretenir les structures végétales existantes
- Inscrire les corridors en cours de création dans les PLU (Cf. orientation 5.1)
- Contenir l'étalement urbain en dehors des corridors écologiques
- Inciter à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Planter des haies, des bosquets, des arbres isolés aux endroits identifiés

- au préalables avec des essences et des végétaux locaux
- Supprimer les obstacles (suppression d'infrastructure, renaturation de milieu, suppression des clôtures, arrêt d'éclairage ou de traitements phytosanitaires,...)
- Mettre en place des mesures d'atténuation. Passage à faune au dessus ou au dessous des routes, passage à faune dans les clôtures et les murs.

LOCALISATION GÉNÉRALE

Les corridors à créer sur la Plaine de Versailles



LOCALISATION PAR CORRIDOR

Dans la suite de cette orientation, les différents espaces présentés sont des corridors potentiels pour la Plaine de Versailles. Plusieurs de ces corridors potentiels se trouvent à proximité des corridors non fonctionnels qui ont été « abandonnés ». Ces corridors ont été présentés dans l'orientation précédente comme des alternatives à certains corridors identifiés dans le SRCE (Cf. orientation 2.2).

A : Corridor axe NE-SO / Est d'Arnouville-Les-Mantes

Ce corridor à l'extrême ouest du territoire permettrait de connecter le Bois de Souville aux petits boisements de Goussonville jusqu'au Bois de Mézerolles. Le Bois de Souville s'étend jusqu'à la vallée de Vaucouleurs, hors du territoire de la Plaine de Versailles, mais qui est un des réservoirs de biodiversité d'importance régionale en particulier pour ses prairies calcicoles.

Ce corridor n'est pas fonctionnel car il traverse une zone de grandes cultures intensives. Cette zone est soumise à de nombreux traitements phytosanitaires. Elle est totalement dépourvue d'éléments naturels favorables à la biodiversité.

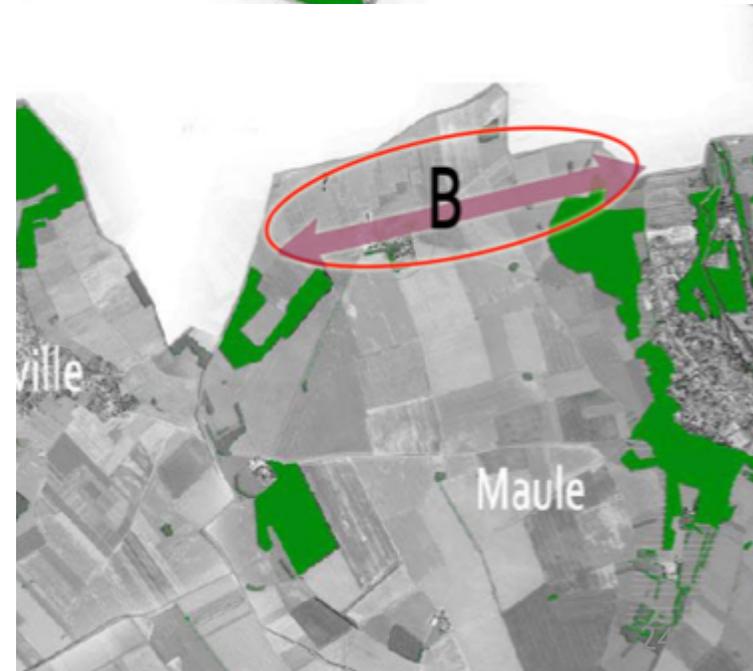
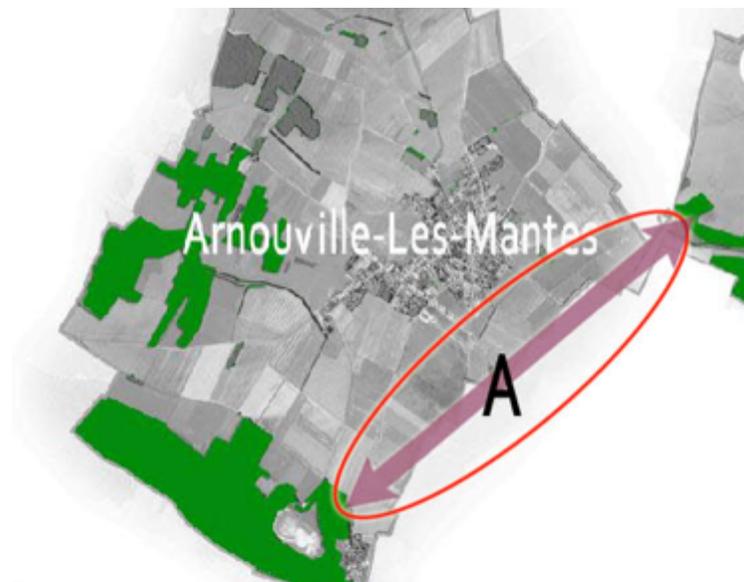
Les bords de champs et les bords de routes doivent accueillir des structures naturelles comme des haies, des bandes enherbées, des bosquets ou des arbres isolés.

Au niveau de Goussonville, un des boisements est entouré de clôtures. Ces clôtures ne permettent pas à ce boisement de jouer son rôle d'espace relais sur ce corridor. Il est impératif de créer des passages dans ces clôtures.

B : Corridor E-O AU / Nord de Maule

Au nord de la commune de Maule un espace de grande culture dense forme une barrière pour une partie de la biodiversité. Créer un corridor fonctionnel ici permettrait de connecter la vallée de la Mauldre à l'ouest de la Plaine de Versailles. Cet espace agricole est formé par de petites parcelles (parcelles expérimentales). Malheureusement il n'y a pas d'habitats naturels susceptibles d'accueillir la biodiversité. Les espèces ne peuvent pas toutes se déplacer facilement d'un bout à l'autre de ce corridor. De la même manière que pour le corridor précédent, la mise en place d'éléments naturels, continus et / ou discontinus permettrait de pallier au manque de zones favorables entre ces deux réservoirs de biodiversité. De plus, les lisières forestières sont majoritairement contraintes par les activités agricoles. Diversifier les strates de végétation et développer les zones tampons le long de ces lisières favoriserait la fonctionnalité de ce corridor.

Localisation des corridors arborés potentiels



LOCALISATION PAR CORRIDOR

C : Corridor axe N-S / Sud de Beynes

Ce corridor à l'extrême sud du territoire permettrait de connecter la forêt de Beynes, qui est un réservoir de biodiversité, aux boisements de la vallée de la Guyonne qui se situent en dehors du territoire de la plaine.

Ce corridor n'est pas fonctionnel car il traverse une zone de grandes cultures intensives et des zones de dépôts sauvages d'importance. Cette zone est soumise à de nombreux traitements phytosanitaires et à de potentielles pollutions liées aux dépôts sauvages.

L'espace agricole y est totalement dépourvu d'éléments naturels favorables à la biodiversité. Les bords de champs et les bords de routes doivent accueillir des structures naturelles comme des haies, des bandes enherbées, des bosquets ou des arbres isolés.

D : Corridor NO-SE / Crespières

Sur la frange ouest du bourg de Crespières un espace de grande culture forme une barrière pour une partie de la biodiversité. Créer un corridor fonctionnel ici permettrait contourner le bourg de Crespières et ses infrastructures avant de rejoindre les bosquets et Bois d'Herbeville. De la même manière que pour le corridor précédent, la mise en place d'éléments naturels, continus et / ou discontinus permettrait de pallier au manque de zones favorables entre la forêt et le parc de Wideville.

Localisation des corridors arborés potentiels



LOCALISATION PAR CORRIDOR

E : Corridor axe N-S / Est Davron

La création de ce nouveau corridor constitue une alternative à la restauration des corridors 12 et 13 dont l'amélioration de la fonctionnalité apparaît compromise du fait de la présence d'éléments fragmentants important (Parc de Wideville principalement).

A l'est de Davron l'espace présente un potentiel important pour recréer un corridor. En effet, il existe entre autres plusieurs vergers, bosquets, marres et mouillères pouvant servir d'espaces relais jusqu'au Ru de Gally dans le parc de Grignon.

F : Corridor NO-SE / Villepreux - Saint Nom la Bretèche

La création de ce corridor constitue une alternative à la restauration du corridor 8 dont l'amélioration de la fonctionnalité apparaît compromise du fait de la présence d'éléments fragmentants (mur anti-bruit et golf).

Un espace plus adapté au déplacement des espèces a donc été identifié à l'ouest du bourg. Plusieurs actions (suppression de clôtures, densification et entretien des bosquets...) ont été identifiées avec l'association « Saint Nom la nature » pour restaurer ce corridor. A noter qu'un crapauduc a déjà été mis en place sur ce secteur.

Localisation des corridors arborés potentiels



LOCALISATION PAR CORRIDOR

G : Corridor axe N-S / Sud des Clayes-sous-Bois

Au sud de la forêt de Bois d'Arcy, le réservoir de biodiversité est séparé de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines par le passage de la RN12. Créer un passage sécurisé pour la faune sauvage pourrait connecter ces deux espaces et ainsi désenclaver la base de loisirs.

Localisation des corridors arborés potentiels



CONSTAT

La plaine est bordée au nord et au sud par des massifs boisés qui génèrent de longs linéaires de lisières. Ces lisières sont en contact avec l'espace agricole ou longent des secteurs habités (souvent pavillonnaires), surtout à l'est de la plaine. L'absence de gestion, mais aussi des aménagements inadaptés perturbent l'efficacité de ces espaces de transition. Il s'agit pour le milieu agricole, de l'absence des strates herbacée, arbustive et arborée, et en milieu urbain, de clôtures opaques et de plantations exogènes. De grands domaines boisés sont enclos dans des clôtures ou des murs qui rendent les lisières impénétrables pour une certaine faune.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Les lisières sont un lieu privilégié de déplacements pour la faune puisqu'elles sont à l'interface entre deux milieux et forment des lieux de déplacement, de chasse et de nourrissage prisés de nombreuses espèces des milieux boisés. Couplées avec une bande enherbée, elles constituent un tampon entre les traitements des espaces agricoles et urbains et la forêt. Les lisières doivent permettre à la faune de se déplacer le long des massifs boisés et de pouvoir rejoindre ces réservoirs de biodiversité.

Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- Réglementer les clôtures et les plantations dans les documents d'urbanisme (hauteur, largeur de mailles, interstices, essences...),
- Inciter à l'aménagement de passages à faune dans les enceintes des massifs boisés privés,
- Intégrer aux nouveaux aménagements un traitement des lisières favorables à la faune,
- Faire appliquer les bandes enherbées réglementaires le long des massifs boisés,
- Améliorer la qualité des bandes enherbées avec des semis favorables aux insectes,
- Améliorer la qualité des lisières en installant des dispositifs complémentaires : abreuvoirs, tas de pierre, nichoirs,...
- Soutenir l'implantation de prairies en contact avec les massifs boisés,
- Travailler avec les gestionnaires forestiers pour l'entretien des différentes strates arborées en lisière.

Organisation complète d'une lisière



1. Pelouse, prairie ou champs
2. Ourlet herbacé
3. Manteau arbustif
4. Forêt

Lisière étagée, comprenant des herbacées et des arbustes, reconstituée par une reconquête végétale spontanée progressive après une coupe de plusieurs années.

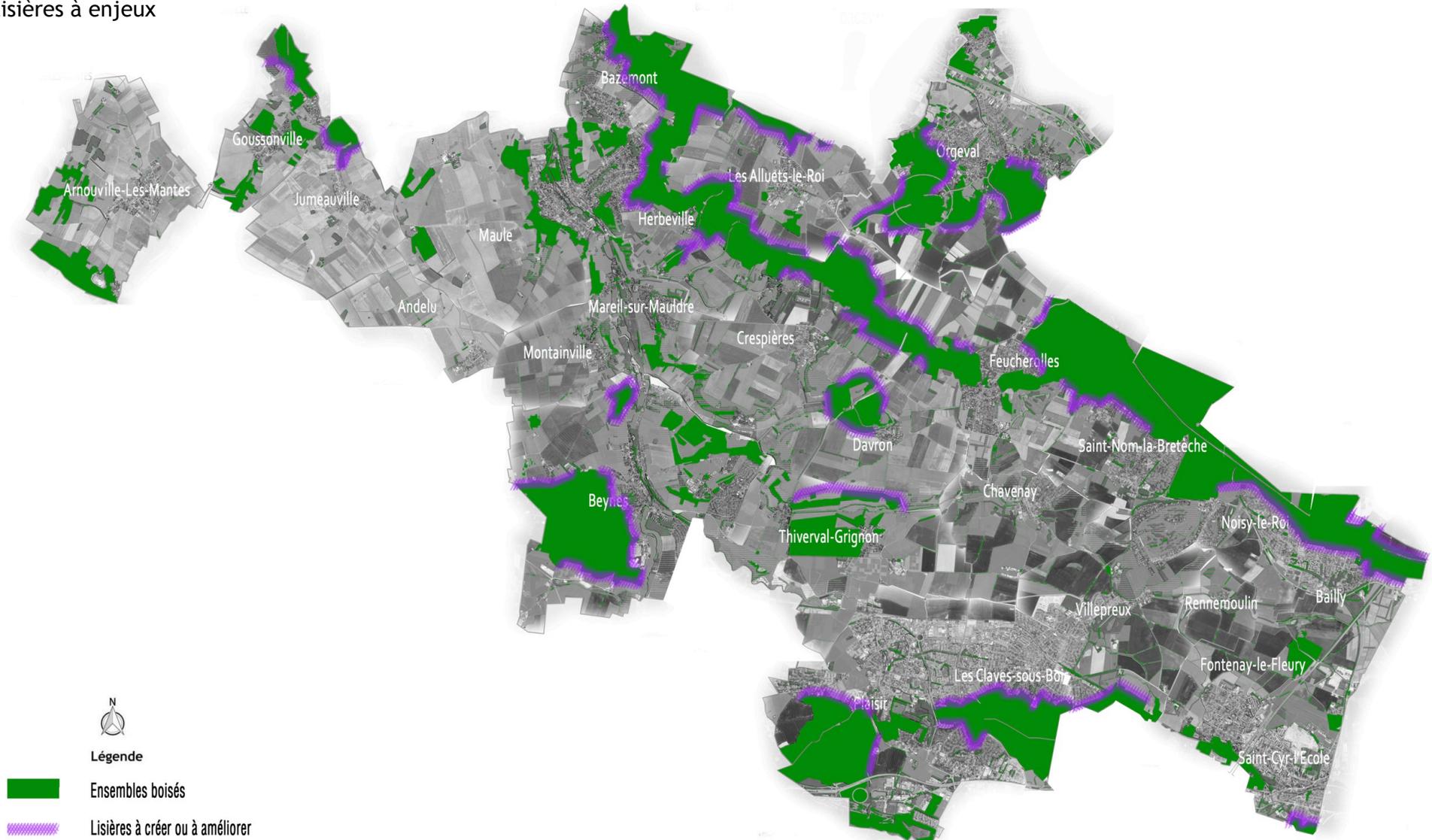
Source : M. Galochet, thèse de doctorat, 2001.



Lisière comportant les différentes strates à Crespières

LOCALISATION GÉNÉRALE

Carte des lisières à enjeux



3/ Sur les sous-trame herbacées et agricoles

3.1 - Préserver les espaces prairiaux existants.

3.2 - Maintenir le réseau de chemin existant en l'état et améliorer sa fonctionnalité écologique.

3.3 - Agir pour la préservation des milieux calcicoles.

CONSTAT

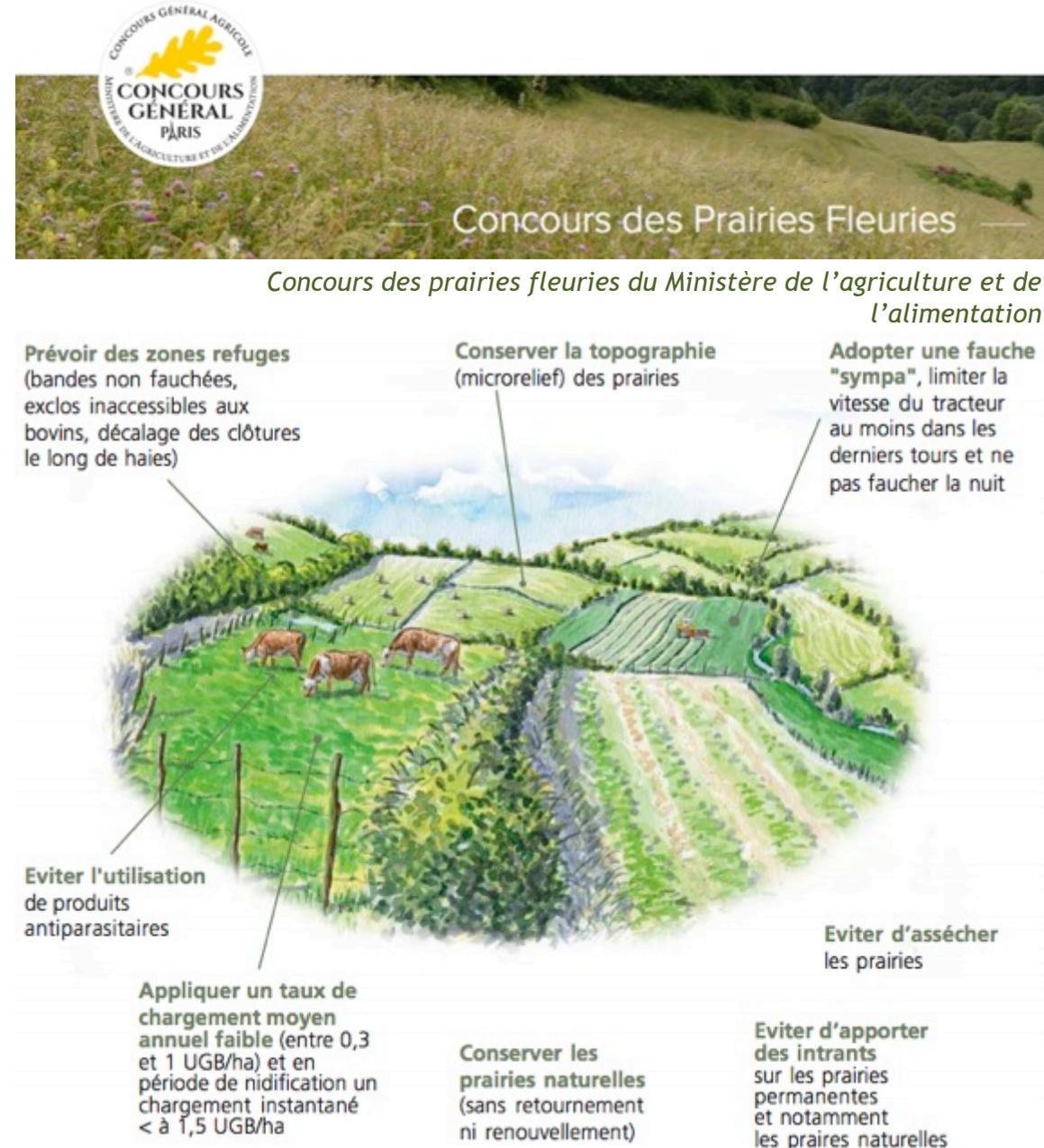
L'élevage ayant connu un fort recul ces dernières décennies, la plaine comporte peu de prairies et de pâturages. Les prairies restantes sont principalement situées dans les vallées, en lisière des massifs boisés et très rarement dans les massifs boisés sous forme de clairières voir de landes. Ces milieux en plus d'être rares manquent de connexions entre eux pour permettre à la faune de circuler entre chaque espace ouvert. Seule l'activité équine est en développement et génère des milieux prairiaux dont la qualité dépend de l'intensité du pâturage. La forte présence des cultures entraîne une eutrophisation des prairies qui nuit à la diversité végétale.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Les milieux prairiaux sont des espaces à forte valeur environnementale qui, en fonction de la nature du sol et du mode de gestion peuvent produire une grande diversité floristique. Ces espaces accueillent en général un grand nombre d'insectes, d'oiseaux et de reptiles situés en tête de chaîne alimentaire. Les quelques milieux prairiaux existants doivent être préservés et mis en connexion pour assurer une présence minimale de la faune qui y est liée, sur le territoire de la Plaine.

Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- Proscrire la transformation des prairies en cultures,
- Sensibiliser sur l'importance des prairies naturelles via la concours des prairies fleuries,
- Accompagner l'activité équine dans la gestion de ses prairies,
- Faciliter l'implantation de prairies en priorité le long du rû de Gally et en lisière de massifs boisés,
- Encourager les gestionnaires forestiers à entretenir et rouvrir les clairières,
- Encourager le maintien des chemins en herbe connectés aux prairies.
- Soutenir la filière de l'élevage et en particulier ovin pour prétendre à une qualité floristique.



LOCALISATION GÉNÉRALE



ZOOM SUR LES PRAIRIES ALLUVIALES (hors vallée de la Mauldre)

Les prairies alluviales se situent le long du rû de Gally et dans la vallée de la Mauldre. Elles sont traitées dans la fiche 1.2 (Agir rapidement sur la vallée de la Mauldre et notamment sur le maintien des milieux calcaires).

Celles situées le long du rû de Gally sont éparées.

1 : Prairies de Bailly et Rennemoulin

A Bailly, elles se situent autour du rû de la Maltoute et sont pâturées par le centre équestre de Pontaly avec une intensité plus ou moins importante et peu d'éléments arborés pour retenir les ruissellements.

A Rennemoulin, il s'agit de bandes enherbées fauchées et plantées de peupliers. Une autre essence serait préférable.

2 : Prairies de Villepreux et Chavenay

Le fond de vallée est majoritairement urbanisé et boisé. Les rares prairies alluviales sont gérées en espaces verts au sein de propriétés. Une prairie persiste aux abords de la station d'épuration.

A Chavenay, il y a de vastes prairies pâturées de manière trop intensive et peu d'éléments arborés limitent les ruissellements. La traversée urbaine dégage peu d'espaces le long du rû et la sortie de bourg est majoritairement cultivée.

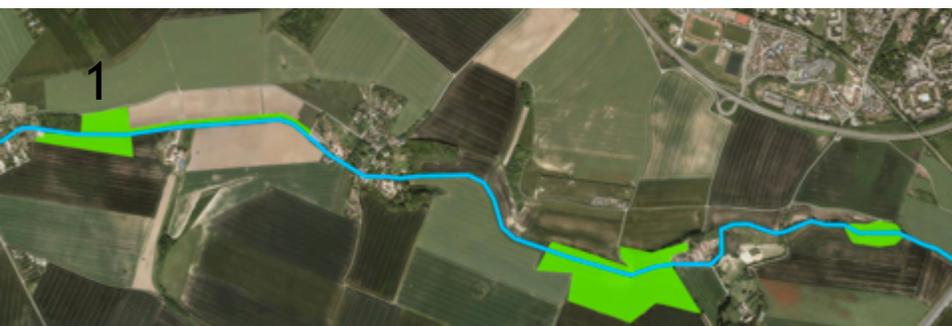
3 : Prairies du Parc de Thiverval-Grignon.

Le rû traverse ensuite le parc de Thiverval-Grignon avec des alternances de prairies de qualité, de ripisylves et de haies.

4 : Prairies de Beynes.

Au niveau de Beynes, le rû de Gally contourne la ville et traverse un site militaire au sein d'un environnement boisé. Il n'y a pratiquement plus aucune prairies alluviales jusqu'à la vallée de la Mauldre.

Enfin, de façon très ponctuelle, des prairies alluviales demeurent à Orgeval dans le vallon du rû de Russe.



Zooms sur le parcours du rû de Gally

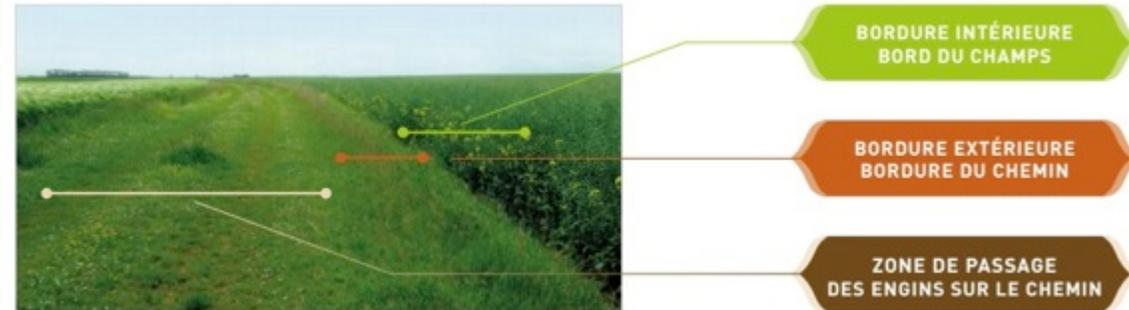
CONSTAT

Le territoire est parcouru par de nombreux chemins particulièrement denses dans les boisements et relativement plus lâches dans la plaine agricole du fait des remembrements passés. Les exploitants sylvicoles et agricoles utilisent fréquemment ces chemins, généralement communaux. De nombreux promeneurs pédestres, cyclistes ou équestres parcourent également ces parcours. Aujourd'hui, nombre de ces chemins ont perdu leur largeur initiale. Les surfaces agricoles ou boisées ont parfois rogné sur ceux-ci ou bien les exploitants n'ont plus besoin de les emprunter et les chemins s'enfrichent.

OBJECTIFS ET MODES D'ACTION

Les chemins constituent de véritables corridors herbacés au sein d'environnements boisés ou cultivés. Les ornières temporairement en eau ont un rôle non négligeable pour l'avifaune. Le maillage des chemins doit être préservé tant dans son linéaire, que dans sa largeur, que dans sa nature enherbée afin de permettre à la faune sauvage de circuler entre les différents réservoirs de biodiversité. Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- Recenser sur le cadastre, les linéaires et largeur de chemins communaux et les baliser sur le terrain,
- Lutter contre la minéralisation des chemins,
- Passer des conventions d'entretien avec les exploitants agricoles et forestiers ou des associations pour maintenir ouverts l'ensemble de la largeur de chemins,
- Soutenir le pastoralisme itinérant par la mise à disposition des chemins pour la pâture.
- Poursuivre l'effort d'entretien et de contrôle des usages avec les associations locales et des gardes chasse assermentés,
- Restaurer les chemins endommagés par l'usage ou par l'enfrichement avec des semis favorables aux insectes,
- Améliorer la qualité de ces corridors herbacés en installant des dispositifs complémentaires : abreuvoirs, tas de pierre, bosquets, perchoirs pour rapaces, ...
- Profiter des projets de liaisons douces ou de randonnées pour introduire des supports de biodiversité et de sensibilisation.



Source : Hommes et Territoire



Chemin restauré avec un semis favorable aux insectes - Source : Hommes et Territoire

Maintenir le réseau de chemin existant en l'état et améliorer sa fonctionnalité écologique

LOCALISATION GÉNÉRALE



LOCALISATION PAR SECTEUR

Les chemins sont parfois l'une des rares trames encore existantes au sein des espaces agricoles à majorité céréaliers.

Les secteurs où ils doivent être maintenus de façon prioritaire.

1: La plaine d'Arnouville, Jumeauville, Andelu, Maule et Montainville

Les chemins, les pieds des pylônes et les interfaces entre les champs sont les uniques supports de biodiversité d'intérêt.

2: La plaine de Davron.

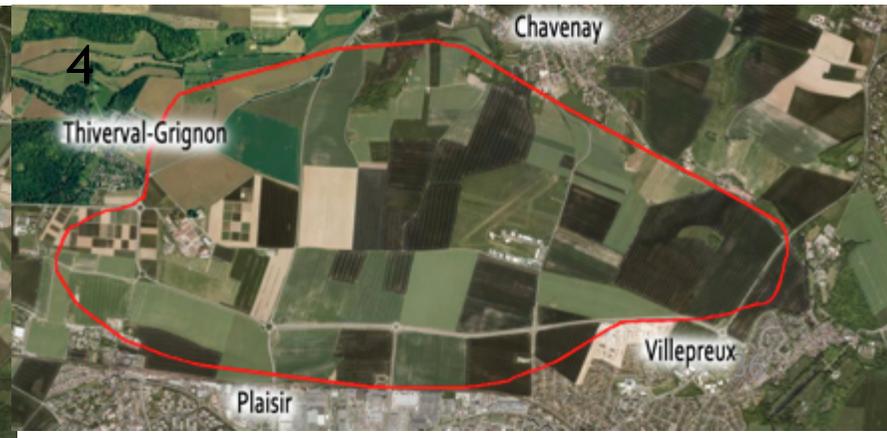
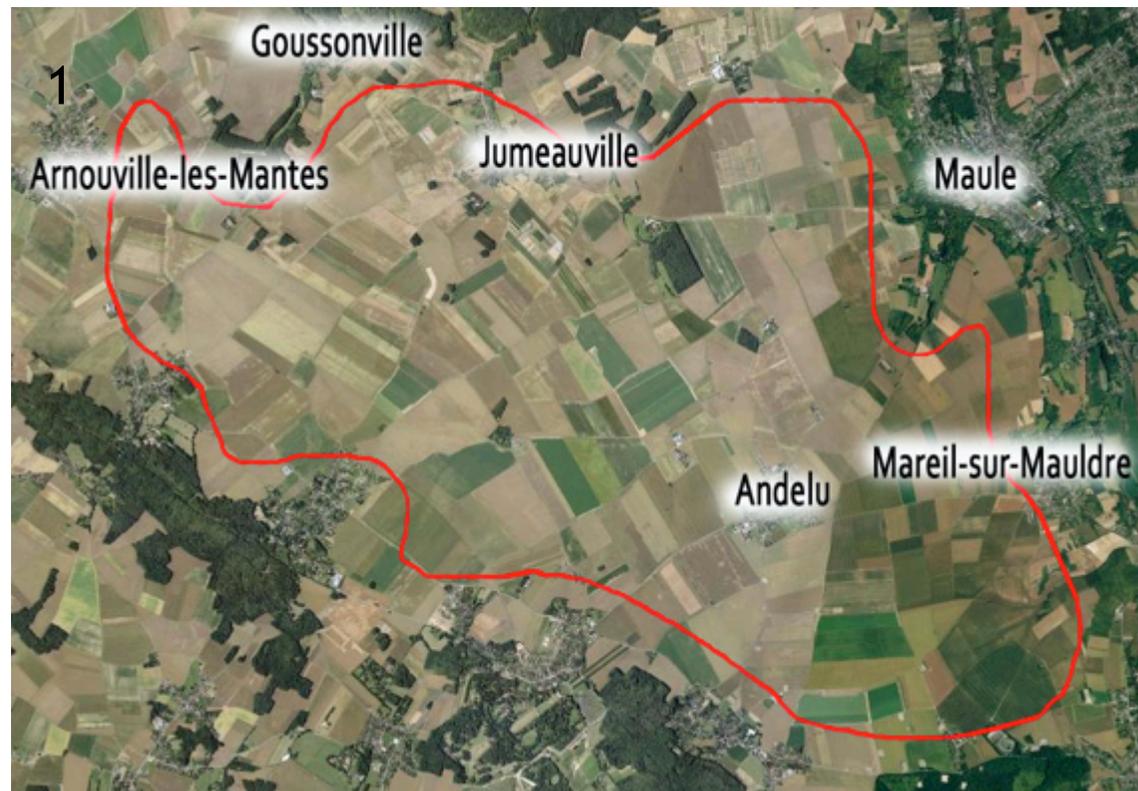
Les chemins permettent de rejoindre le rû de Gally avec ses prairies alluviales et quelques prairies calcicoles.

3: La plaine de Plaisir - Chavenay et Villepreux autour de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux.

4: La plaine de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Villepreux et Fontenay-le-Fleury

Elle manque aujourd'hui de supports de biodiversité et la trame herbacée des chemins doit se mailler avec les prairies alluviales le long des rus de Maltoute et de Gally.

Zooms sur les secteurs



ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE HERBACÉE

Si la réfection d'une prairie, d'un chemin ou d'une bande enherbée s'avère nécessaire, le semis des chemins ou des bandes enherbées est l'occasion de favoriser des variétés propices à la biodiversité. Deux premiers principes doivent être appliqués :

- Un mélange de plantes diversifiés (entre 15 et 30)
- Des espèces indigènes (locales).

Pour réaliser un chemin enherbé, il faut anticiper différentes étapes d'intervention pour la réalisation et l'entretien :

- Préparer le sol plusieurs semaines avant le semis avec au moins trois passages pour obtenir un lit de semence le plus fin possible. Ne plus intervenir 48 heures avant le semis.
- Évacuer les résidus des plantes adventices (« mauvaises » herbes) et les valoriser en paillage ou compost pour un autre secteur,
- Prévoir 3 gr/m² pour un semis d'automne (1er et le 10 octobre) et 7 gr/m² pour un semis de printemps (15 mars et le 30 avril) entre le à 1 à 2 cm de profondeur et bien tasser,
- Ne pas ajouter de fumure, ni d'engrais, ni de produits phytosanitaires. Il ne faut pas oublier qu'une prairie préfère un sol pauvre,
- Ne pas arroser, le sol étant suffisamment humide à ces époques.

Pour l'entretien :

- Proscrire la tondeuse qui hache l'herbe et détruit toute vie animale (oeuf, larves et adultes d'insectes)
- Utiliser des outils de fauche : faucheuse à lames rotatives ou alternatives, débrousailluse à dos, barre de coupe sur motoculteur ou motofaucheuse, rotofil, faux ou faucille à main,
- Modérer la vitesse des engins pour laisser le temps aux insectes de se déplacer,
- Faucher à 10 à 15 cm de hauteur minimum pour éviter les nids des pollinisateurs,
- Faucher en plusieurs fois, au moins 2 secteurs pour préserver une source de nourriture, voire laisser une partie sans fauche,
- laisser les déchets de fauche quelques jours s'assécher sur place, laissant le temps aux insectes de rejoindre l'herbe vivante,

- Exporter les déchets de fauche pour les valoriser en compost ou paillage ailleurs.
- Dates d'entretien optimisée pour la faune :
 - Une première partie entre le 15 et le 20 mai,
 - une seconde partie entre le 15 et le 30 septembre,
 - une dernière partie fauchée que les 2-3ans.
 - Cette répartition des fauches permet de favoriser la régénération naturelle de la prairie et de préserver leur ressource d'habitat et de nourriture.

Enfin, planter des espèces locales de base :

- Dactyle aggloméré
- Achillée millefeuille
- Anthémis des teinturiers
- Fétuque rouge
- Fenouil commun
- Mauve sylvestre
- Sainfoin cultivé
- Trèfle des prés
- Centaurée jacée
- Sarrasin,
- Bourrache officinale
- ...



Photo :
Association
Homme et
territoires

CONSTAT

Les prairies calcicoles sont des milieux à la fois riche en espèces et originaux car ils abritent une flore et une faune particulière. C'est le type de milieu qui possède l'une des plus forte valeur patrimoniale en France. Ces espaces sont caractéristiques du bassin parisien et de la vallée de la Seine. Sur le territoire de la Plaine de Versailles ont retrouve ces prairies à flan de coteau calcaire, dans la vallée de la Mauldre et du ru de Gally, sur des pentes qui ne sont pas favorables à l'agriculture céréalière.

Ces habitats résultent de l'activité de l'homme. Les prairies sont apparues suite au défrichement des terres pour des besoins divers dont le pâturage extensif. Actuellement, du fait du recul de l'élevage en Ile de France, ces prairies tendent à disparaître. Sans pâturages ou fauche ils sont menacés de disparition. Pourtant, les prairies calcicoles représentent une ressource alimentaire de qualité et à bas coût pour le bétail.

Sur la Plaine de Versailles ces milieux sont en constante régression. Il existe néanmoins encore quelques prairies relictuelles qu'il est indispensable de restaurer et de protéger.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Selon l'état actuel des prairies, l'objectif dans un premier temps est de rouvrir les espaces qui sont en cours d'enfrichement. Dans un deuxième temps, il faut mettre en place des solutions pérennes de gestion qui respectent les caractéristiques de ces milieux.

Pour cela différentes actions doivent être misent en place :

- Reconnaître l'intérêt patrimonial de ces prairies dans les documents d'urbanisme (Cf. orientation 4.1)
- Interdire l'urbanisation de ces milieux
- Sensibiliser la population et les propriétaires à l'intérêt de ces prairies
- Restaurer ces prairies avec l'aide des agriculteurs, des associations et des collectifs citoyens
- Promouvoir des techniques de gestion durables et respectueuses de la biodiversité de ces prairies
- Inciter et accompagner la création d'un élevage ovin sur le territoire pour entretenir ces prairies



LOCALISATION

La vallée de la Mauldre est la zone du territoire de la plaine de Versailles où les prairies calcicoles sont les mieux représentées et dans le meilleur état écologique. (voir orientation 1.2). Nous présenterons ici les autres prairies calcicoles du territoire. Elles se trouvent principalement sur les pentes dessinées par la vallée du Ru de Gally.

Les pentes de la vallée du Ru de Gally sont beaucoup plus douces que celles de la vallée de la Mauldre. Elles ont été largement exploitées au fur et à mesure de l'abandon du pâturage. Le sol de certaines de ces prairies, au niveau du Golf de Saint Nom la Bretèche, de l'ancienne déchetterie de Rennemoulin, des pâturages équins de Chavenay et Davron, a été largement modifié. Ces prairies ne semblent pas pouvoir retrouver la caractéristique d'un sol pauvre lui conférant ses qualités écologiques.

On retrouve tout de même quelques prairies avec un potentiel important. La grande prairie du Val des Quatre Pignons entre Thiverval-Grignon et Crespières s'étend sur plus de 4 ha. Elle accueille un grand nombre d'espèces représentatives (flore et lépidoptère principalement) de ces milieux.

Le secteur sud de Crespières dispose de plusieurs prairies en cours d'enfrichement qu'il faut restaurer pour recréer un corridor fonctionnel.

On notera la présence (voir ci contre) d'une prairie à tendance calcicole au Nord d'Andelu. Cette prairie de fauche a conservé une partie de la flore caractéristique de ces milieux. Il est important de la préserver en l'état.

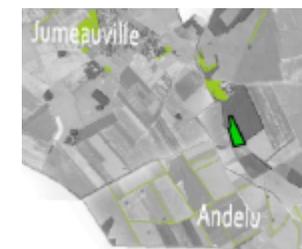
Localisation des prairies calcicoles de la vallée du Ru de Gally



Légende

- Prairies calcicoles
- Prairies calcicoles en cours d'enfrichement
- Prairies calcicoles dégradés (pâturages équins, prairies de fauche...)
- Corridor calcaire
- Corridors herbacés généraux à fonctionnalité réduite
- Autres espaces prairiaux

Localisation d'une prairie à tendance calcicole à l'Est du territoire



ZOOM SUR LA RESTAURATION DES PRAIRIES ENFRICHEES

Lorsque qu'une prairie s'enriche elle est envahie au fur et à mesure par les buissons (Aubépine, Cytise, Noisetier, Bouleau...) depuis les lisières vers le centre de la prairie. Il est alors nécessaire de débroussailler la prairie pour lui rendre tout son potentiel. Pour se faire, il faut couper les buissons à la base puis évacuer les déchets de coupes pour ne pas enrichir le sol (ces déchets peuvent être valorisés en bois de chauffage, en BRF ou en paillage). Il est très important de ne pas arracher les buissons. Cela entraînerait une destruction de la faible épaisseur de sol, favoriserait pendant quelques années l'apparition de plantes rudérales au détriment des plantes typiques des pelouses, et rendrait le sol plus sensible à l'érosion. Pour ne pas dégrader d'avantage la prairie, en compactant le sol par exemple, on privilégiera une intervention manuel avec des outils à mains ou des outils à moteur portés à dos d'homme. Un travail « minutieux » permettra de sélectionner les arbustes à conserver, qui pourront fournir de l'ombre au bétail, ou des arbustes intéressants pour l'avifaune. De plus ces techniques sont plus respectueuses de l'environnement et entraînent moins de désagrègement pour la faune de la prairie. Enfin, pour éviter les périodes de floraison et de reproduction, on privilégiera des interventions entre Octobre et Mars.

ZOOM SUR UNE GESTION ECOLOGIQUE : LE PATURAGE EXTENSIF

Pour conserver les prairies, le pâturage est la solution la plus durable et la plus écologique. De plus, elle peut permettre la création d'une activité économique sur le territoire de la plaine de Versailles, tout en diversifiant l'activité agricole. Le pâturage permet d'entretenir la prairie de manière douce. Un fauchage par exemple entraînera une modification rapide (voir instantanée) du couvert végétale sur de grande surface, ce qui est néfaste pour l'entomofaune. La conduite d'un troupeau, la gestion et les soins au bétail demande un savoir faire. La pression de pâturage doit être adaptée. Une charge trop importante de bétail pourra entraîner une modification des caractéristiques

écologiques de la prairies : fertilisation du sol, non renouvellement de la végétation. Au contraire un sous pâturage entrainera de nouveau l'enrichissement de la prairie. Selon les prairies, il est conseillé une pression de pâturage variant de 0,15 à 0,7 UGB/ha/an (UGB : Unité de gros bétail). Le choix du bétail est aussi important. Les ovins sont les animaux les mieux adaptés pour entretenir ce type d'espace. Malgré tout ils pourraient ne pas suffire pour contenir une partie de la végétation qu'ils refusent. Couplé à des caprins, la gestion des espèces ligneuses pourrait s'avérer plus efficace. Pour exemple les ovins et les caprins représentent une UGB d'environ 0,1 avec des petites variations selon les espèces. L'intensité réelle et les périodes seront alors à préciser avec les gestionnaires en fonction de l'ensemble de la surface mise à sa disposition. L'association de prairies calcicoles et des chemins enherbés pourrait permettre un parcours global pour le pastoralisme itinérant.



Pâturage ovin en zone périurbaine

4/ Sur le milieu urbain et les équipements spécifiques

4.1 - Préserver et améliorer les espaces naturels dans le tissu urbain.

4.2 - Améliorer la gestion des équipements spécifiques (aérodromes, golfs).

CONSTAT

La Plaine de Versailles est un territoire subissant une forte pression foncière du fait de sa proximité avec l'agglomération parisienne. L'urbanisation y est importante, notamment à l'ouest, et les espaces urbains se sont largement développés ces dernières décennies, souvent au détriment des espaces agricoles et naturels. De nombreuses opérations d'urbanisation se sont faites sous la forme d'opérations de lotissements confiés à des lotisseurs dont les préoccupations environnementales ne constituent pas la motivation principale.

Dans les centre-bourgs existants, les parcs et jardins publics, au-delà de leur esthétique et de leurs qualités paysagères, les essences choisies, les types d'aménagement ou encore les modes de gestion ne permettent pas toujours le développement d'une faune spécifique aux milieux urbains.

La déclinaison de l'enjeu des trames vertes dans l'espace urbain est donc important sur ce territoire et ne doit pas être négligé.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

L'objectif de cette orientation est d'améliorer la qualité écologique des zones urbaines. En effet, un certain nombre d'espèces sont spécifiques à ce milieu (hirondelle, martinet, paon de jour, hérisson d'Europe par exemple) et sont aujourd'hui menacées faute de bonnes conditions pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. La gestion des espaces verts en 0 phyto à partir du 1^{er} janvier 2017 constitue un moment important pour changer les pratiques de gestion des espaces verts. Au-delà des espaces verts, c'est aussi la possibilité d'avoir une réflexion d'ensemble sur ce qu'est la nature en ville et les bienfaits qu'elle peut apporter. Il ne sera pas possible d'obtenir les mêmes résultats qu'avec la gestion aux produits phytosanitaires à moyen constant. C'est donc l'occasion de développer une nouvelle politique pour les espaces verts, plus respectueuse de la nature et des services qu'elle apporte. Les espaces verts privés sont également un enjeu fort dans un territoire qui comprend de nombreuses communes rurales dominées par la maison individuelle avec un jardin privatif.

Enfin, le bâti est également concerné par la biodiversité urbaine. Il peut être utilisé par de nombreuses espèces comme lieu de vie. C'est notamment le cas des hirondelles ou des martinets qui nichent sous les toits, les corniches ou contre les poutres des habitations mais aussi dans les anfractuosités des murs anciens.



Hirondelle rustique



Martinet noir



Hérisson d'Europe



Paon de jour



Nids d'hirondelles

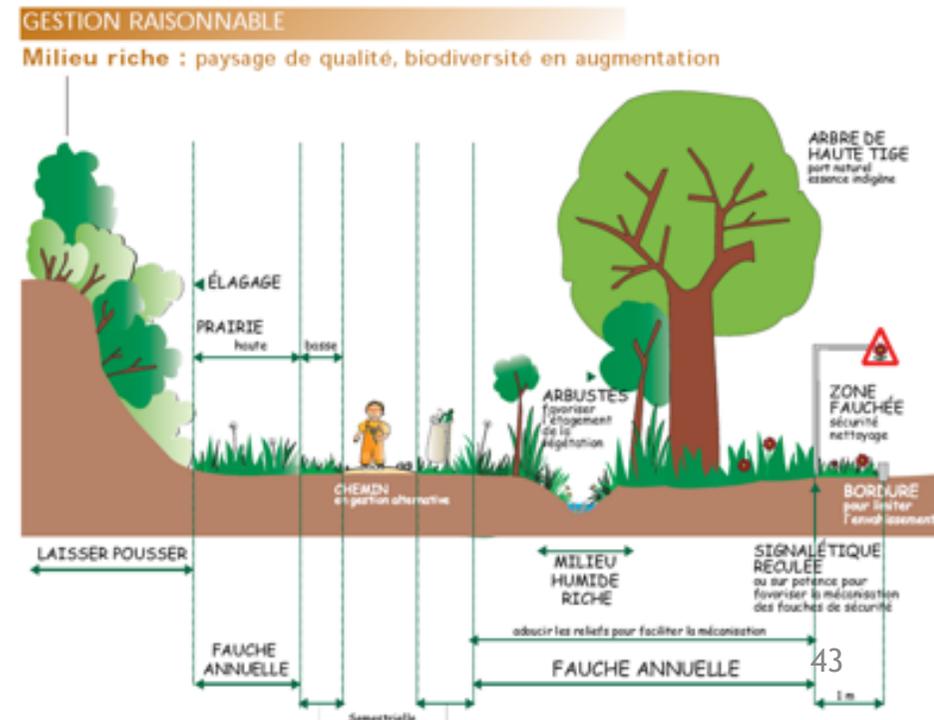
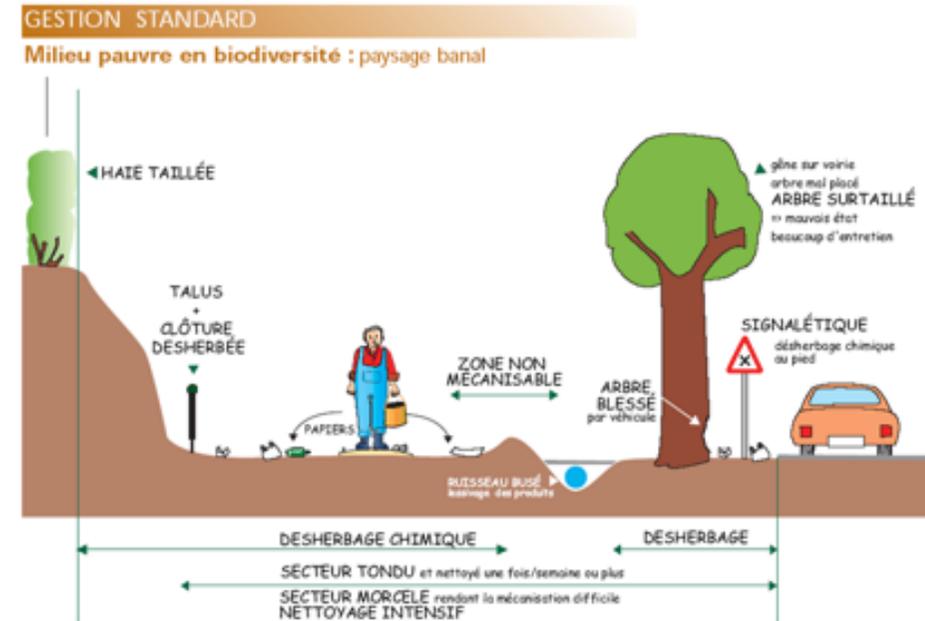


Les murs anciens et leurs anfractuosités sont appréciés par certaines espèces

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Développer la sensibilisation autour du passage au 0 phyto et en profiter pour présenter les nouvelles méthodes de gestion des espaces verts. Plusieurs dispositifs peuvent être utilisés : réunions publiques, communication dans le journal municipal, diffusion de guides des bonnes pratiques environnementales en milieu urbain, etc.
- Pratiquer la gestion différenciée (voir schéma ci-contre). La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts urbains qui consiste à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies. Les zones fréquentées seront tondues régulièrement alors qu'une végétation spontanée sera maintenue sur les secteurs peu ou pas utilisés.
- Planter des essences locales qui s'adapteront mieux à l'environnement existant et favorables à l'entomofaune (voir tableau des essences locales). Intégrer un maximum de plantes mellifères favorables au développement des abeilles.
- Former les techniciens communaux sur les nouvelles techniques environnementales, les plantes invasives, la connaissance de la biodiversité, etc.
- Sensibiliser la population à l'importance du maintien et du développement de la faune locale et notamment des oiseaux. Pour cela, il est nécessaire d'informer sur les périodes de travaux et sur les aménagements favorables à leur accueil.
- Lutter contre la prolifération des plantes invasives. D'abord, en constituant une veille sur les différents secteurs où sont présentes les plantes invasives. Ensuite, en se rapprochant des personnes compétentes pour mettre en place des protocoles de suivi et d'éradication.
- Mettre en place des dispositifs favorables à la biodiversité en ville : nichoirs, tas de feuille et de bois mort, plantes grimpantes, mares, ruches...

*Schéma de comparaison entre la gestion standard et la gestion différenciée.
Source : agenda 21 de la ville de Mouscron*



LOCALISATION

Les milieux urbains de la Plaine de Versailles



ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE

Les principes suivants sont à mettre en œuvre :

Choisir des plantes adaptées aux caractéristiques abiotiques. Il sera alors important de prendre en compte la notion d'essence locale d'un point de vue génétique. Le plant est alors issu d'une reproduction sexuée et d'une descendance locale, ils disposent d'une adaptation génétique aux conditions spécifiques du milieu.

- Des professionnels de la production et de la commercialisation des végétaux avec des acteurs de la protection de l'environnement ont mis en place un label sur le marché français garantissant l'origine sauvage et la provenance locale des plantes, des arbustes et des arbres. Il est donc possible de trouver ces végétaux locaux dans certaines pépinières. Ces végétaux portent alors le label « végétal local ». Ce projet est assez récent et il n'existe que 5 pépinières, proposant des végétaux adaptés aux caractéristiques de la région biogéographique du bassin parisien.
- De la même manière, dans l'optique de recréer des habitats herbacés (chemins et bandes enherbées principalement) il existe le label « Vraies messicoles ». « L'objectif prioritaire est la conservation des populations de plantes messicoles ayant subi une forte régression depuis l'intensification de l'agriculture, notamment du fait de l'utilisation d'herbicides de manière plus ou moins généralisée. Ce signe de qualité doit également garantir des pratiques de collecte permettant une conservation des populations en place et une production élevée de diversité génétique dans les lots de semences (Source Fédération des conservatoires botaniques nationaux).
- Il n'est pas possible de trouver l'ensemble des végétaux labellisés pour un projet. Pour rester au plus proche d'une démarche de respect de l'environnement tout au long du projet, les autres végétaux peuvent provenir d'une pépinière certifiée « Plante bleue ».

obligation de résultats définis dans un cahier des charges précis. Les entreprises certifiées s'engagent ainsi à :

- Optimiser l'arrosage,
- Limiter l'utilisation des engrais,
- Réduire les traitements,
- Trier et recycler les déchets,
- Réaliser des économies d'énergie,
- Respecter la faune et la flore locales.



Plantes grimpantes

A choisir tant que possible en racines nues et à planter du 15 octobre au 15 mars hors gel.

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum)	2 à 4	C	
Clématite européenne (Clematis vitalba)	20	C	
Framboisier (Rubus idaeus)	1 à 2	C	X
Houblon (Humulus lupulus)	2 à 5	C	
Lierre (Hedera helix)	30	P	

Les entreprises horticoles certifiées Plante Bleue sont soumises à des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement et ont une

ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE

Arbustes

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Alisier torminal (Sorbus torminalis)	10 à 20	C	
Amélanchier (Amelanchier canadensis)	10 à 12	C	X
Aubépine (Crataegus monogyna)	4 à 10	C	X
Bourdaine (Frangula alnus)	1 à 5	C	
Cassis (Ribes nigrum)	1 à 2	C	X
Cerisier à grappes (Prunus padus)	10 à 15	C	X
Charme commun (Carpinus betulus)	10 à 25	M C	X
Cormier (Sorbus domestica)	5 à 20	C	

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Cornouiller mâle (Cornus mas)	2 à 6	C	X
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)	2 à 5	C	X
Épine-vinette (Berberis vulgaris)	1 à 3	C	
Eglantier (Rosa canina)	2 à 5	C	X
Framboisier (Rubus idaeus)	1 à 2	C	X
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)	2 à 6	C	X
Groseiller à fleurs (Ribes sanguineum)	1 à 2	C	X
Groseiller commun (Ribes rubrum)	1 à 2	C	X
Houx commun (Ilex aquifolium)	2 à 25	P	

ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE

Arbustes ou arbres pouvant supporter une taille basse (suite)

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Laurier-tin (Viburnum tinus)	3	P	X
Mûrier sauvage (Rubus fruticosus)	0,5 à 2,5	C	X
Noisetier-Coudrier (Corylus avellana)	2 à 5	C	
Néflier (Mespilus germanica)	2 à 6	C	X
Prunellier (Prunus spinosa)	1 à 5	C	
Saule à oreillettes (Salix aurita)	1 à 3	C	
Saule roux (Salix atrocinerea)	3 à 6	C	
Sureau noir (Sambucus nigra)	2 à 10	C	X

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Troène commun (Ligustrum vulgare)	2 à 4	P	X
Viorne lantana (Viburnum lantana)	1 à 3	P	
Viorne Obier (Viburnum opulus)	4	C	

Arbres de plein jet

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Alisier blanc (Sorbus aria)	8 à 10	C	X
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)	15 à 30	C	
Bouleau pubescent (Betula pubescens)	15 à 20	C	X
Bouleau verruqueux (Betula verrucosa)	15 à 20	C	XXXX

ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE

Arbres de plein jet (suite)

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Chêne pédonculé (Quercus robur)	20 à 30	M	
Chêne sessile (Quercus petraea)	20 à 40	M	X
Erable champêtre (Acer campestre)	10 à 20	C	X
Erable plane (Acer pseudoplatanus)	15 à 35	C	X
Frêne commun (Fraxinus excelsior)	15 à 35	C	
Hêtre vert (Fagus sylvatica)	20 à 45	P M	X
Houx commun (Ilex aquifolium)	2 à 25	P	X
Merisier (Prunus avium)	15 à 20	C	
Orme champêtre (Ulmus minor)	20 à 35	C	
Peuplier blanc (Populus nigra)	25 à 35	C	

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Peuplier noir (Populus nigra)	25 à 30	C	
Poirier sauvage (Pyrus communis)	8 à 20	C	
Pommier (Malus sylvestris)	6 à 15	C	X
Saule blanc (Salix alba)	15 à 20	C	
Saule fragile (Salix fragilis)	15 à 25	C	X
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)	20 à 15	C	X
Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)	20 à 30	C	
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)	20 à 30	C	
Tremble (Popula tremula)	25 à 30	C	

ZOOM SUR LA PALETTE VÉGÉTALE

Vivaces

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (cm)	Floraison	Couleur de la fleur
Achillée millefeuille (Achillea millefolium)	15 à 80	Juin - Octobre	
Pâquerette (Bellis perennis)	5 à 15	Février - Novembre	
Cardamine des prés (Cardamine pratensis)	20 à 50	Avril - Juin	
Centaurée jacée (Centaurea jacea)	30 à 120	Juin - Septembre	
Chicorée sauvage (Cichorium intybus)	20 à 120	Juillet - Octobre	
Vipérine (Echium vulgare)	30 à 100	Juin - Septembre	
Épilobe à petites fleurs (Epilobium parviflorum)	70 à 160	Juin - Septembre	
Scabieuse des champs (Knautia arvensis)	30 à 70	Juillet - Août	
Leucanthemum vulgare	30 à 60	Mai - Septembre	
Linaire commune (Linaria vulgaris)	30 à 80	Juin - Octobre	

Nom commun (Nom latin)	Hauteur naturelle (m)	Feuillage (P : persistant, M : marcescent, C : caduc)	A éviter en zone humide
Fleur de coucou (Lychnis flos-cuculi)	30 à 70	Mai - Juillet	
Mauve alcée (Malva alcea)	50 à 120	Juin - Septembre	
Primevère officinale (Primula veris)	10 à 30	Avril - Mai	
Saponaire officinale (Saponaria officinalis)	30 à 80	Juin - Septembre	
Coronille bigarrée (Securigera varia)	30 à 100	Juin - Septembre	
Vesce cracca (Vicia cracca)	0 à 150	Mai - Août	

Arbres fruitiers

Pommiers : Reinette Abry, Reinette du Mans, Bénédicte, Belle de Pontoise, Faros, Belle Fille, Gros Locard, Châtaignier, Colapuy, Calville rouge, Grand Alexandre, Reinette Clochard

Poirier : Catillac

Prunier : Reine Claude tardive de Chambourcy

CONSTAT

On trouve sur la Plaine de Versailles un certain nombre d'équipements constituant des potentiels de biodiversité intéressant : quatre golfs plus un cinquième en projet, deux aérodromes, plusieurs grands parcs, et de nombreux terrains sportifs. Ces espaces font l'objet d'une gestion adaptée aux usages spécifiques de ces équipements. Les surfaces que ces derniers occupent sont importantes et la majorité sont composées de surfaces enherbées. Ils constituent donc un enjeu important dans le renforcement de la trame herbacée notamment dans un contexte local qui a vu disparaître l'élevage et avec lui de nombreux pâturages et zones prairiales.

OBJECTIFS ET MODES D'ACTION

Pour commencer, il est important de rappeler qu'hormis les terrains sportifs, l'ensemble des golfs n'appartient pas aux communes mais à des propriétaires privés. Par ailleurs, la réglementation sur les O phyto fait de ces équipements spécifiques des exceptions. Depuis quelques années, de nombreux gestionnaires de tels équipements se sont mis à expérimenter des méthodes de gestion différenciée avec des retours d'expériences très intéressants.

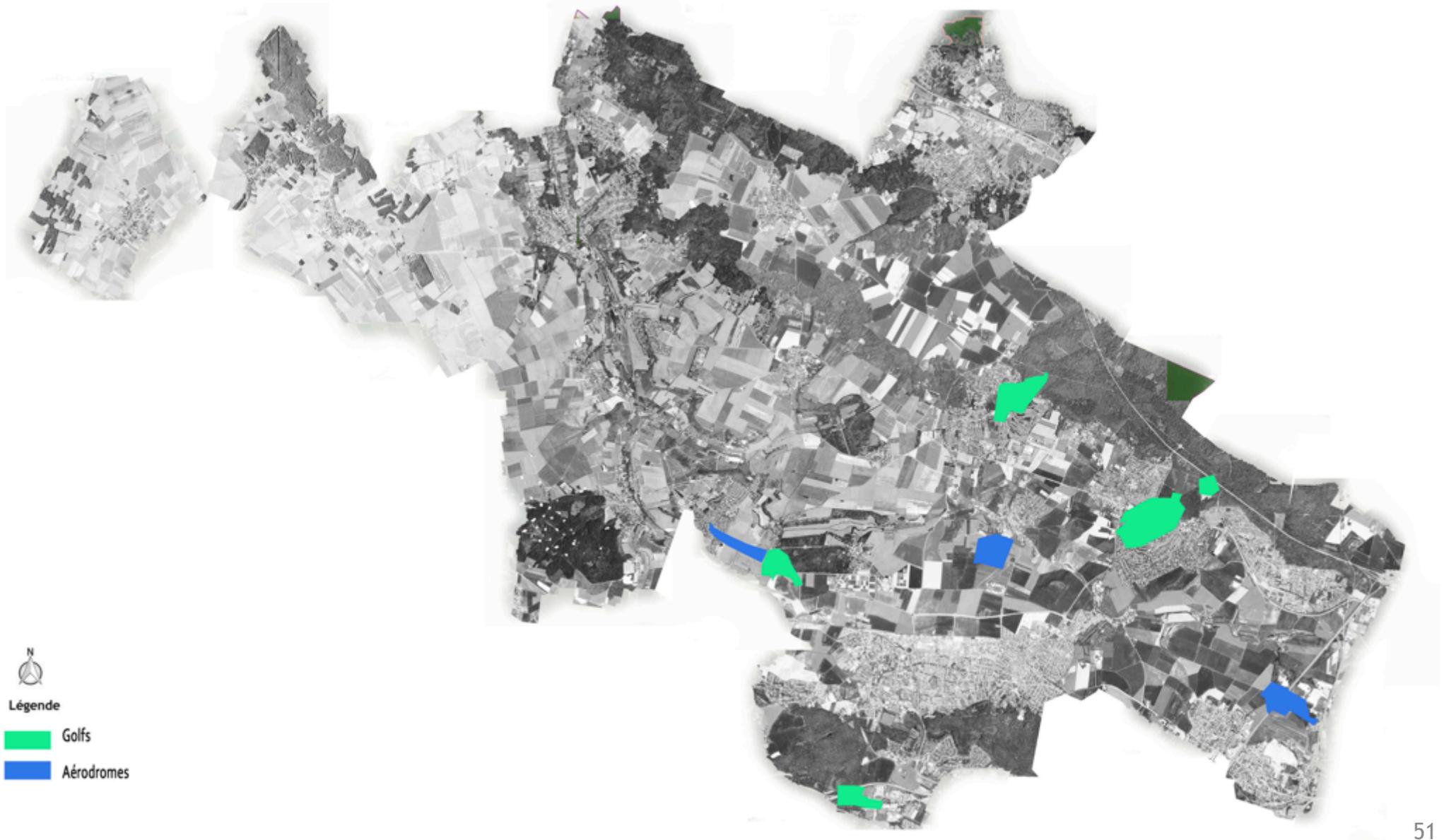
Que ce soit pour l'aérodrome, les terrains sportifs, les grands parcs ou les golfs, nous nous intéresserons non pas aux aires où se déroulent les usages principaux mais aux espaces annexes. En effet, ceux-ci n'ont pas vocation à être gérés comme l'aire centrale. Plusieurs principes peuvent ainsi être adoptés permettant d'améliorer leur fonctionnalité écologique.

- Laisser des espaces enherbés avec une seule fauche annuelle réalisée à la bonne saison. A privilégier dans les espaces où il y a peu de passages. Des mélanges fleuris peuvent également être semés. Peux onéreux, les prairies fleuries améliorent l'esthétique du lieu.
- Planter des essences locales (voir Orientation UV.1).
- Pour les terrains de sport, limiter l'usage des terrains en cas de conditions météorologiques mauvaises. Le temps de remise en état et d'entretien est alors plus important pour le gestionnaire.
- Adapter la gestion en fonction des saisons et des calendriers des compétitions. L'été est une période où les compétitions s'arrêtent. C'est la bonne saison pour ralentir l'entretien.
- Réaliser des analyses de sol pour optimiser le recours aux engrais.

- Favoriser un système d'arrosage programmé en fonction des besoins réels et permettant de diminuer la consommation d'eau.
- Identifier et recruter des fournisseurs et entreprises d'entretien aux pratiques vertueuses en matière d'environnement.
- Recycler les déchets verts.

LOCALISATION GÉNÉRALE

Les golfs et équipements spécifiques de la Plaine de Versailles



LOCALISATION PAR SECTEUR

1: L'aérodrome de Beynes-Thivernal / Le golf

L'aéroport de Beynes - Thivernal et le futur golf en cours d'aménagement sont situés le long du ru de Maldroit sur à l'aplomb d'un coteau calcaire actuellement en cours d'enfrichement. La présence de dépôts de gravats semblent-t-il issus de l'aéroport, sur le coteau menace ses qualités écologiques. Concernant le golf, il serait intéressant de travailler avec les gestionnaires afin de mettre en place une gestion qui améliore la biodiversité de ce type d'équipements.

2: Le golf de Plaisir

Attente informations des étudiants

3: Le golf de Feucherolles

Attente informations des étudiants

4: Le golf de St-Nom la Bretèche

Attente informations des étudiants



LOCALISATION PAR SECTEUR

5: Le golf de Noisy-le-Roi

Attente informations des étudiants

6: L'aérodrome de Chavenay

L'aérodrome de Chavenay constitue un espace enherbé important dans un paysage agricole dominé par les grandes cultures et dans lequel on trouve relativement peu de supports de biodiversité. Ainsi les abords des pistes et de la zone centrale de l'aéroport constituent des potentiels intéressants pour le développement de la biodiversité.

7: L'aérodrome de St-Cyr-l'École

Dans un contexte très urbain où il reste peu d'espaces agricoles ou naturels, l'aérodrome de St-Cyr constitue en quelque sorte une « respiration » avec ces grandes pelouses. Ainsi les abords des pistes et de la zone centrale de l'aéroport constituent des potentiels intéressants pour le développement de la biodiversité.



5/ Sur la protection et la sensibilisation

5.1 - Inscrire les trames vertes dans les documents d'urbanisme.

5.2 - Améliorer la connaissance de la population sur la biodiversité locale.

5.3 - Lutter contre les conflits d'usage dans la Plaine.

CONSTAT

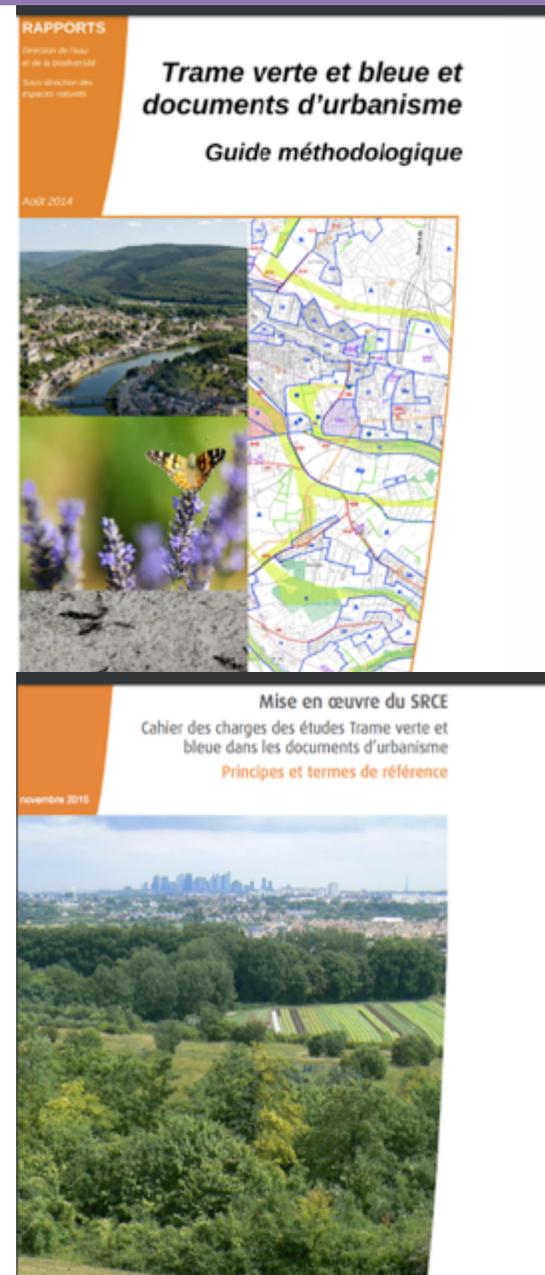
Pour rappel, l'article 121-1°3 du code de l'urbanisme constitue le socle juridique commune aux différents documents d'urbanisme. Il fixe comme objectif propre la préservation et la remise en état des continuités écologiques. Ainsi les documents d'urbanisme, PLU et SCoT principalement, ont la nécessité de « prendre en compte » les TVB, ce qui signifie une obligation de compatibilité sous réserve de dérogations motivées. C'est aux services de l'état lors de la phase d'enquête de valider ou pas si la prise en compte des TVB est suffisante. Un PLU ou un SCoT peut être retoqué dans le cas où la prise en compte n'est pas suffisante, ou lorsque leur PADD sont incompatibles avec les prescriptions en termes de TVB.

Aujourd'hui, la majorité des communes de la Plaine disposent d'un PLU qui ne comporte pas d'analyse ni de prescriptions détaillées relatives aux trames vertes. On y trouve souvent une présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et quelques prescriptions générales. Concernant le SCoT de Gally-Mauldre, celui-ci prend bien en compte les objectifs de TVB à travers une carte d'objectif et des prescriptions générales. Il est toutefois possible d'aller plus loin dans l'analyse et les préconisations en lien avec la TVB.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

La restauration et la valorisation de la TVB sur un territoire passe par une meilleure intégration de la problématique dans les documents d'urbanisme. Pour cela, il est important de développer la connaissance des TVB locale et de construire son projet de territoire en prenant en compte les continuités écologiques.

- Poursuivre la réalisation des SCoT, PLU et PLUi avec une meilleure prise en compte des TVB
- Utiliser les déclinaisons communales réalisées dans le cadre de cette étude comme base de travail pour la prise en compte des trames vertes
- Développer des règlements d'opérations (notamment de ZAC) qui prennent en compte les TVB
- Développer l'indice de biotope dans les PLU. La végétalisation en milieu urbain peut prendre des formes très variées : mails, alignements, bosquets, arbres isolés, parcs, squares et jardins, massifs plantés, tapis engazonnés, haies, clôtures, façades et toitures végétalisées... En ce sens, il peut être calculé un indice de biotope, indicateur d'une qualité écologique du tissu urbain.



Les services de l'état proposent différents documents pour mieux intégrer les TVB dans les documents d'urbanisme (www.trameverteetbleue.fr/)

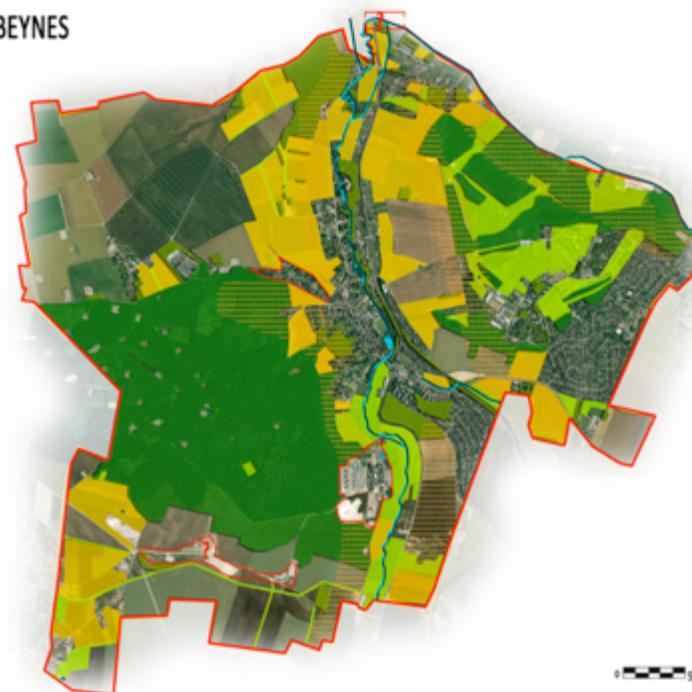
ZOOM SUR L'INTÉGRATION DES TVB DANS LES PLU

Au-delà du simple respect de la loi, il est surtout important que les PLU expriment un projet de territoire qui intègre la problématique des continuités écologiques.

Les Trames Vertes et Bleues doivent ainsi apparaître :

- Dans l'état initial de l'environnement avec une analyse de l'ensemble des sous-trames existantes sur le territoire.
- Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, où les continuités écologiques doivent être une composante forte pour le futur projet de territoire.
- Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Cette partie du PLU a pour but de définir les grands partis pris d'aménagement pour des secteurs spécifiques faisant l'objet d'une attention particulière. Il s'agit souvent de secteurs qui se destinent à l'urbanisation. Les prescriptions et schémas de principe qui composent les OAP sont l'occasion de mieux intégrer les TVB dans les futurs projets d'aménagements. De même, la question des lisières - un enjeu fort sur la Plaine - peut être abordée à travers les OAP en créant des franges paysagères et en définissant les modes d'implantation et les types d'essences préconisées.
- Dans les documents graphiques et réglementaires, la trame verte et bleue ne fait pas forcément l'objet d'un zonage spécifique. On peut ainsi retrouver des mesures de protection des continuités écologiques dans les différents types de zonage existant (A, AU, N, U). Néanmoins, en termes d'affichage et si la commune souhaite mettre en avant les corridors plus spécifiquement, il est possible de définir des sous-zones. Ainsi, Les corridors situés dans les zones naturelles peuvent faire l'objet d'un sous zonage Nco ou Nzh (zones humides). De même, les espaces agricoles couverts par un corridor classé peuvent être déclinés en Aco.

BEYNES



Ci-dessus - Carte de description des trames vertes de la commune de Beynes

A droite : Exemple de schéma de principe d'une OAP de la commune d'Olivet qui maintient les structures végétales existantes et garantit l'implantation de lisières de qualité



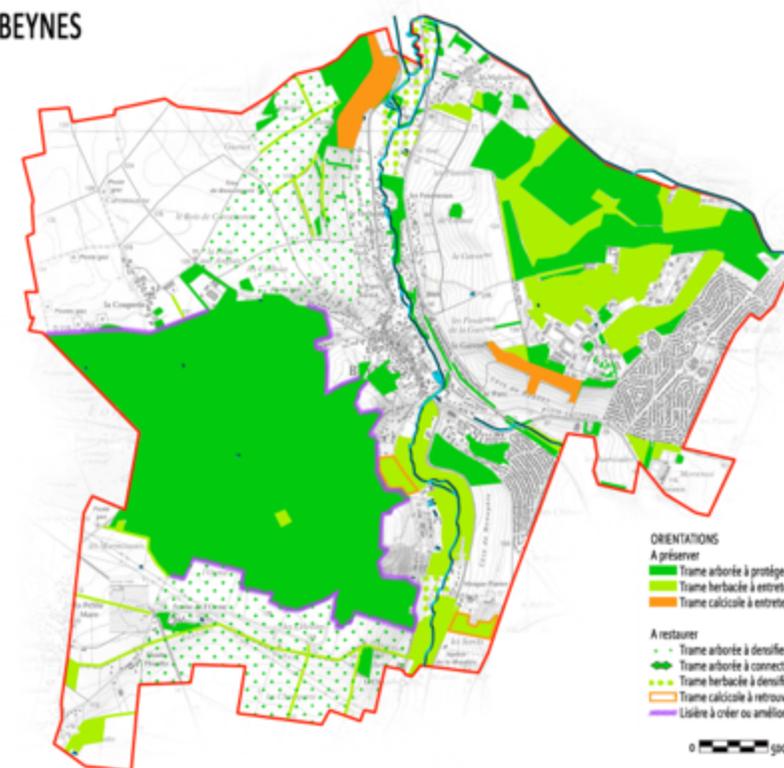
ZOOM SUR L'INTÉGRATION DES TVB DANS LES PLU

- Dans le règlement du PLU, plusieurs articles peuvent être mobilisés pour décliner les règles en lien avec les TVB.
 - ✓ Article 1 et 2 sur les occupations et utilisations du sol interdites ou soumises à des conditions particulières. Ces articles permettent notamment de lutter contre un étalement urbain qui menacerait des réservoirs ou des continuités écologiques.
 - ✓ Article 11 sur l'aspect extérieur des constructions et leurs abords et les prescriptions de nature à assurer la protection des éléments de paysages, sites et secteurs à protéger, et l'article 6 sur l'implantation des constructions par rapport aux voies ou emprises publiques et aux limites séparatives. Ces deux articles vont être particulièrement utiles dans la protection des lisières en définissant des zones de transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels par exemple. Les clôtures pourront également être règlementées afin d'assurer une meilleure circulation de la petite faune urbaine.
 - ✓ L'article 13 sur Les obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'espaces libres et de plantations. Cet article permet d'imposer la réalisation d'espaces verts et de plantation. Une liste de conseil sur les essences à planter peut être insérée en annexe du PLU.
- La protection d'éléments naturels ou paysagers au titre des articles L 123-1-5 III 2° et R. 123-11 h) du code de l'urbanisme. Quelque soit la zone concernée, le PLU peut déterminer les secteurs et éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique. Ainsi des éléments ponctuels comme des arbres remarquables ou des haies peuvent être préservés, mais aussi des surfaces entières comme des prairies, des zones humides, des ripisylves, des chemins enherbés peuvent être protégés. Ce cadre réglementaire ne constitue pas une protection absolue de ces éléments mais chaque projet qui concerne ces éléments ou espaces doit faire l'objet d'une déclaration préalable, permettant ainsi à l'autorité compétente d'établir des prescriptions particulières.
- Les Espaces Boisés Classés (EBC). Il s'agit d'un dispositif efficace notamment pour maintenir les forêts, et bosquets existants. Le

défrichement y est interdit et les travaux de coupes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

- Les emplacements réservés pour les espaces verts et espaces nécessaires aux continuités écologiques à créer (L 123-1-5 V). Les emplacements réservés permettent à la collectivité d'anticiper sur l'achat d'un espace pour un projet communal. Cet outil est particulièrement intéressant pour développer les continuités écologiques en milieu urbain.
- Les terrains cultivés et les espaces non bâtis à protéger en milieu urbain (L 123-1-5 III 5°). Cet outil permet de lutter contre la densification à outrance des centre-bourgs qui peut être incompatible avec le maintien de la biodiversité urbaine. Les vergers, prairies ou espace d'intérêt écologiques peuvent ainsi être protégés.

BEYNES



Carte d'orientations pour les trames vertes de Beynes

CONSTAT

Située en périphérie de l'agglomération parisienne, la plaine est soumise à une forte pression urbaine pour accueillir toujours plus d'habitants qui travaillent à Paris ou dans la petite couronne parisienne. Cette population, à la recherche d'un cadre de vie qualitatif, n'a pas pour la plupart de racines locales. Aujourd'hui, si les préoccupations environnementales globales gagnent du terrain, les préoccupations environnementales locales sont moins identifiées. Malgré le développement de supports d'informations (panneaux, associations, actions pédagogiques...) les habitants connaissent encore mal leur environnement proche.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Les habitants peuvent être des ambassadeurs de la biodiversité par leurs pratiques quotidiennes et par leur capacité à diffuser la connaissance. Pour garantir un meilleur respect des milieux, de la faune et de la flore, les habitants doivent en reconnaître la richesse et la fragilité. Leur mode de vie (gestion des jardins privés, mobilité, loisirs, consommation locale...) et les exigences envers la collectivité (aménagement des espaces publics, infrastructures de transports...) doivent permettre à la biodiversité de se développer.

Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- Mener des inventaires sur les espèces cible de la plaine,
- Mettre en place des partenariats avec les structures ayant réalisées des inventaires naturalistes sur le territoire (associations naturalistes, agriculteur, chasseurs...) (voir page suivante)
- Produire des supports pédagogiques de sensibilisation sur les milieux, la faune et la flore locale,
- Mener des actions pédagogiques à destination des scolaires,
- Programmer des découvertes guidées du territoire à destination des habitants,
- Associer les habitants aux actions en faveur de la biodiversité.
- Promouvoir la biodiversité et le patrimoine écologique local lors des manifestations nationales (journée de la biodiversité, semaine du développement durable...)



Panneau pédagogique à Rennemoulin



Chantier participatif pour l'ouverture d'une prairie calcicole à Mareil-sur-Mauldre

ZOOM SUR LES INVENTAIRES NATURALISTES

Les partenaires disposant d'inventaires naturalistes sur le territoire

NOM	Coordonnées	Contact
ATENA 78	Association Terroir et Nature en Yvelines - Marie de Houdan - 78550 Houdan	atena.yvelines@orange.fr
Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	Villa de Chèvreloup 34, route de Versailles 78150 Rocquencourt	01 75 45 70 45 contact@any78.org
Saint Nom la Nature	Route de Saint Germain Saint Nom La Bretèche - 78860	Jean-François CARBONNE 0611016969 - saintnomlanature@gmail.com
Association Renaissance du Patrimoine		Pierre Barrau 0134621758
Ferme de Grignon	Route de la Ferme 78850 Thiverval-Grignon	0130543734 fermedegrignon@agroparistech.fr
Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) de l'Oisemont	19 Jardin De La Brosse 78470 St Lambert Des Bois	Frédéric CHOPART 0676049353 - frederic.chopart@capseine.fr

CONSTAT

A proximité des secteurs très densément peuplés, la plaine offre un poumon vert très prisé des citoyens. Alors que la plaine comporte des milieux naturels fragiles, elle doit faire face à des usages de loisirs (sports mécaniques, braconnage, randonnées hors des chemins ...) ou des usages indirectement liés à la ville (déchets de chantiers, camps temporaires, cabanisation...) qui les endommagent. Ces usages rendent parfois complexe la gestion des espaces, qu'ils soient agricoles, sylvicoles, aquatiques ou naturels.

OBJECTIFS ET MODES D' ACTIONS

Les usages indésirables entraînent des pollutions de l'eau et des sols, une destruction de certains milieux, la disparition de certaines espèces. Plus ces usages existent plus, ils ont tendance à se renforcer. L'incidence peut devenir irréversible. Les milieux naturels de la plaine sont les premiers espaces depuis Paris à pouvoir accueillir une biodiversité diversifiée riche. Ils doivent être préservés des usages qui nuisent à leur qualité.

Pour cela plusieurs actions sont nécessaires :

- S'appuyer sur des gardes de chasse pour faire appliquer la réglementation,
- Solliciter les services compétents systématiquement en cas de non respect de la réglementation,
- Assurer une gestion continue des décharges sauvages par les services techniques et les associations locales,
- Implanter des barrières sur les chemins communaux en concertation avec les exploitants,
- Poursuivre la qualité du balisage des chemins de randonnée,
- Créer des supports de sensibilisation pour mieux connaître la sensibilité des milieux et la pratique des gestionnaires,
- Organiser des groupes de travail entre usagers en cas de conflits.



Dépôt sauvage à Saint-Cyr-L'Ecole



LOCALISATION

Certains secteurs sont plus soumis à ces phénomènes en fonction de leur proximité aux secteurs urbains et aux infrastructures de transport.

Les plus emblématiques sont :

1: Les abords de l'autoroute A12 sur les communes de Bailly, Saint-Cyr-l'École et Fontenay-le-Fleury.

Des dépôts sauvages de professionnels du bâtiment se retrouvent systématiquement sur certains abords de chemins. Des pratiques de loisirs agressives pour les milieux naturels en particulier à la Faisanderie.

2: Sud de la forêt de Beynes.

De façon très ponctuelle mais concentrée, le sud de la forêt de Beynes est envahie de décharges sauvages en très grande quantité et de longue date. De la lisière forestière à la ferme de l'Orme, beaucoup de parcelles et de bas-côtés sont en remblais de tout venant.

De façon générale, le monde agricole déplore la présence de déchets aux abords de l'ensemble des chemins.



Zooms sur les secteurs concernés.